

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

en application de la charte du Parc adoptée en 2013



➤➤ Innovation

Le « Run Tchatche » ou découvrir
une nature exceptionnelle
dans un cadre sportif et pédagogique

➤➤ Bilan à mi-parcours

La reconnaissance unanime
d'un savoir-faire expert en matière
de gestion de milieux naturels
remarquables du territoire



SOMMAIRE

5 LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

- 5 Portrait d'un territoire d'exception
- 7 Le Parc naturel régional : c'est quoi ?
- 8 Trois orientations majeures de la Charte 2013

8 VALORISATION CULTURELLE ET ACTIONS PEDAGOGIQUES

- 10 Animation d'une programmation culturelle sur les patrimoines et enjeux du territoire
- 12 Accueil d'expositions temporaires à la Maison du Parc
- 13 Contribution à l'organisation d'une résidence d'artistes à vocation scolaire « 50 mètres, la légende provisoire »
- 14 Mise en œuvre de projets et de partenariats éducatifs

15 GESTION DURABLE ET RECONNAISSANCE DES SITES ET MILIEUX NATURELS REMARQUABLES DU PARC

- 16 Accompagnement, gestion, surveillance, sensibilisation, conciliation des usages, entretien, suivis patrimoniaux en Chaîne des Puys
- 17 Aide au portage du projet de reconnaissance de la Chaîne des Puys / faille de Limagne au Patrimoine mondial et mise en œuvre du plan de gestion
- 19 Etude pour la définition du bon état écologique visé pour les milieux naturels principaux de la Chaîne des Puys / faille de Limagne, et diagnostic des facteurs d'influence
- 20 Elaboration et mise en œuvre d'un contrat vert et bleu sur le territoire du Parc
- 21 Gestion des sites Natura 2000
- 22 Avis du Syndicat mixte du Parc sur divers projets
- 23 Gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy
- 24 Gestion de la Montagne du mont, préservée en tant qu'Espace Naturel Sensible du Puy-de-Dôme
- 25 Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour
- 26 Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jacquette

27 GESTION DURABLE ET VALORISATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU PARC

- 28 Gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle
- 29 Gestion de la Réserve naturelle régionale de la Tourbière du Jolan et de La Gazelle
- 30 Mise en œuvre d'un programme participatif autour de la fonctionnalité et de la reconnaissance des tourbières
- 31 Gestion de la Tourbière de Jouvion en tant qu'espace naturel sensible
- 32 Gestion du Lac Pavin - Creux de Soucy en tant qu'Espace Naturel Sensible d'initiative locale du Puy-de-Dôme
- 33 Gestion du lac des bordes en tant qu'Espace Naturel Sensible d'initiative locale du Puy-de-Dôme
- 34 Etudes des lacs du Parc pour proposer des mesures de gestion adaptée à l'échelle des bassins versants
- 35 Mise en œuvre du contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy Artense
- 36 Suivi et accompagnement de politiques locales en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- 37 Journée d'information des élus sur l'enjeu "eau et milieux aquatiques"

39 TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- 40 Sensibilisation des acteurs aux enjeux énergie-climat
- 41 Expérimentation et évaluation d'un dispositif de covoiturage dynamique entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand
- 42 Animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme
- 43 Accompagnement de projets d'urbanisme de planification
- 44 Conception d'un plan de paysage participatif Vallée de la Rhue / Val de Sumène
- 45 Actualisation et valorisation de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé

47 SOUTIEN D'ACTIVITES DURABLES ACTRICES DE L'IDENTITE PATRIMONIALE DU PARC

- 48 Accompagnement des associations d'éleveurs de races locales pour leur valorisation économique et promotion
- 49 Engagement du Parc des Volcans d'Auvergne dans l'écotourisme
- 50 Réalisation d'outils de sensibilisation au Parc, à destination de professionnels du tourisme
- 51 Animation et actualisation des outils de découverte du Parc, à destination des visiteurs
- 52 Accompagnement d'organismes d'événementiels sportifs écoresponsables
- 53 Mise en avant de produits, savoir-faire locaux, spécificités patrimoniales et d'offres de randonnée dans la Boutique du Parc
- 54 Attribution de la marque Valeurs Parc à des produits et savoir-faire artisanaux du territoire.
- 55 Préservation et valorisation de forêts patrimoniales du Parc des Volcans d'Auvergne
- 56 Conception participative d'un sentier d'interprétation géologique à Saint-Victor-La-Rivière
- 57 Animation du programme Leader 2015 » 2020 du GAL Territoires Volcans

59 GOUVERNANCE ET GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

- 60 Evaluation à mi-parcours de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne
- 62 Définition de nouvelles modalités de travail avec le Conseil scientifique du Parc
- 63 Mise en œuvre d'actions dans le cadre du partenariat défini avec l'agglomération porte clermontoise
- 64 Gestion des assemblées du Syndicat mixte du Parc
- 65 Gestion du budget et des finances du Syndicat mixte du Parc
- 66 Organisation et management de l'équipe du Syndicat mixte du Parc

68 ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

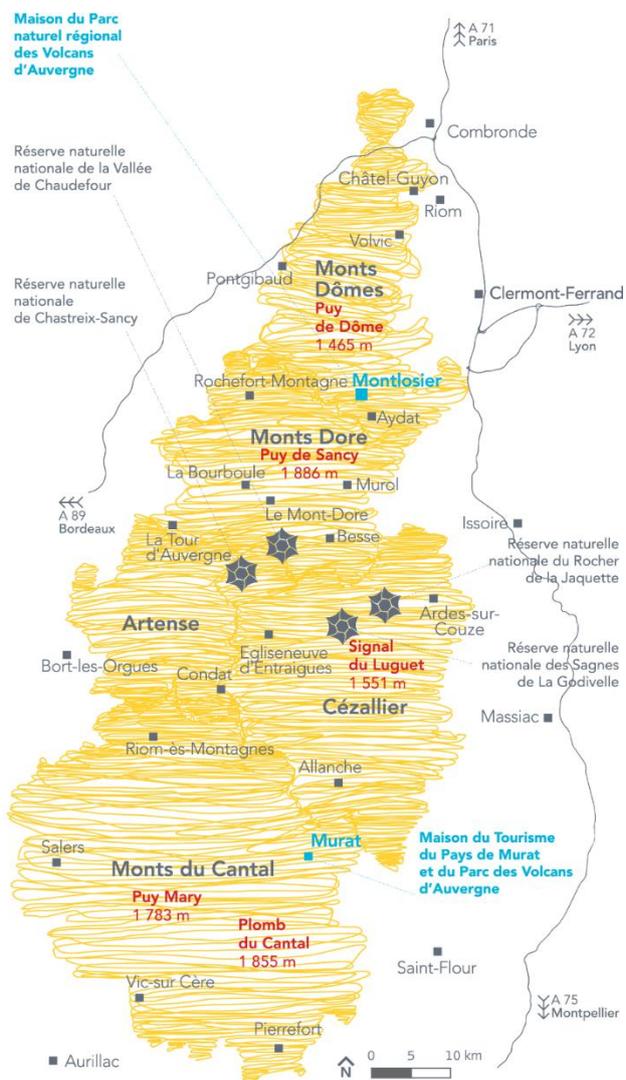
LE MOT DU PRÉSIDENT

2019 a été une année clé pour l'avenir du Syndicat mixte du Parc : la mise en œuvre de la charte 2013 » 2025 étant arrivée à mi-parcours, une évaluation d'étape a été engagée avec le soutien des partenaires habituels et la participation des acteurs locaux.

Ce bilan a rappelé le rôle primordial et le « cœur de métier » du Syndicat mixte du Parc dans la préservation et valorisation des cœurs de nature et paysages d'exception du territoire qui fondent largement son caractère exceptionnel et sa renommée. Dans les autres domaines - l'éducation et l'animation culturelle, l'appui à l'aménagement et au développement durable du territoire -, l'expertise et le savoir-faire du Syndicat mixte du Parc ont bien été soulignés. Cependant, il est apparu que la taille importante du territoire et la multitude des acteurs qui le font le vivre doivent amener le Syndicat mixte du Parc à adapter davantage la nature de ses interventions à et à développer les offres de sensibilisation et le transfert d'expériences.

C'est tout le travail de prospective qu'a conduit avec force et engagement François Marion, Président du Parc jusqu'en décembre 2020, fort de son expérience acquise au Parc depuis de nombreuses années. Cette réflexion a permis de définir la stratégie « Cap 2025 » qui mise sur un lien renforcé avec le territoire et une valorisation accrue de ses spécificités, en assurant un juste équilibre entre protection et développement.

Lionel CHAUVIN,
président élu le 15 décembre 2020



S'INFORMER, ÉCHANGER

Accédez à des contenus complémentaires et retrouvez le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur :



www.parcdesvolcans.fr



www.facebook.com/parcvolcans



www.instagram.com/parcvolcans



www.dailymotion.com/Parc-des-Volcans

Rapport d'activités 2019 édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier - 63970 Aydat | Tél. 04 73 65 64 00 | Fax 04 73 65 66 78
Photo de couverture : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



© Marc Sagot

➤➤➤ Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

VIVRE UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 25 octobre 1977 au cœur du Massif central. D'une superficie de 389 733 hectares, c'est le plus grand de France. C'est aussi un territoire riche de ses paysages, de sa faune et de sa flore exceptionnels, mais aussi un territoire vivant, un lieu d'activités économiques et culturelles qui participent à son identité patrimoniale. Et c'est aussi un territoire unique par la présence de volcans qui suscitent curiosité auprès des visiteurs et constituent un socle évident pour l'économie et la culture locales.



➤➤➤ PORTRAIT DU PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE

Le cadre national

L'existence d'un Parc naturel régional démontre la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, mais aussi la cohérence de son territoire et la pertinence de l'outil parc au regard des enjeux locaux.

La création d'un Parc naturel régional n'est pas imposée par l'Etat. Elle est le fruit d'une volonté locale : c'est sur demande régionale, et après adoption du projet de territoire par les collectivités locales, que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour plusieurs

années. A l'issue de cette période, le renouvellement du classement est sollicité par la Région.

La vocation de ce classement est définie par le Code de l'environnement :

- protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- contribuer à l'aménagement du territoire
- contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie

- contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires, contribuer à des programmes de recherche.

En se basant sur ces objectifs et sur les enjeux locaux, des orientations et mesures sont fixées pour gérer et développer le Parc. Elles sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc » qui engage contractuellement l'Etat et les collectivités locales.

Une initiative et gestion locale

Pour animer le territoire au service de la mise en œuvre de la charte, un syndicat mixte de gestion du Parc est créé. Y adhèrent la région, les départements concernés, les communes du territoire et souvent des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le syndicat mixte du Parc :

- met en place des actions :
 - . de gestion de sites remarquables
 - . de promotion du développement durable en mettant l'environnement et les patrimoines au cœur de projets novateurs et exemplaires
- cherche à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs, accompagne des porteurs de projets dans leurs démarches
- sensibilise le public aux enjeux locaux et les incite à s'impliquer en faveur de leur territoire
- veille au respect des principes de la Charte, notamment en émettant des avis simples (documents d'urbanisme, projets routiers, installations classées...)
- gère la « marque Valeurs Parc » pour qualifier des produits, des services et des savoir-faire valorisant respectueusement des patrimoines caractéristiques du territoire.

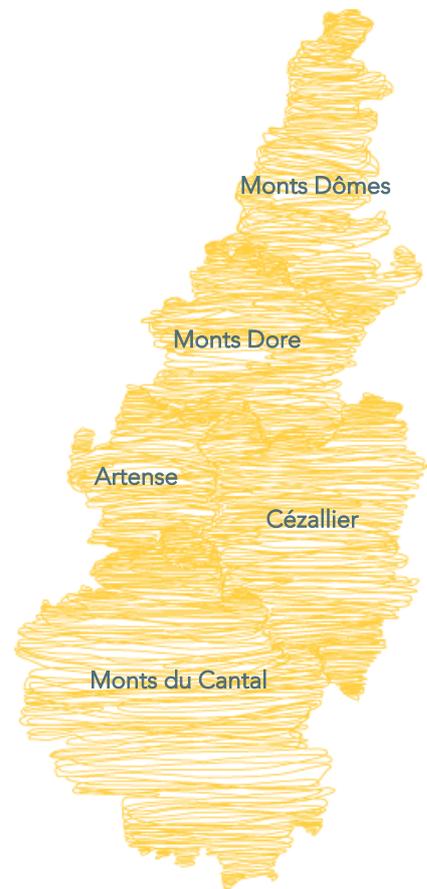
Volcans d'Auvergne, une terre composite

Véritable livre de géologie à ciel ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1886 mètres.

Cinq grands paysages (dont les quatre premiers sont issus du volcanisme) composent ce territoire remarquable :

- les dômes et cratères de la Chaîne des Puys
- les reliefs accentués des Monts Dore
- les grands espaces du Cézallier
- l'imposant massif cantalien
- le plateau verdoyant de l'Artense.

Cette terre de légendes dévoile des richesses multiples : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.



Le massif du Sancy au sein des Monts Dore

➤➤ LE PARC NATUREL REGIONAL : C'EST QUOI ?

S'agit-il d'un espace réglementé ?

Non, même s'il peut y exister (comme en dehors d'un parc) des sites réglementés par l'Etat ou la Région (Réserves naturelles...). Les élus (du territoire, des départements et de la région), ainsi que l'Etat s'engagent de façon volontaire et contractuelle pour que le territoire devienne un PNR et mette en œuvre le projet prévu pour le territoire (la charte) qu'ils ont élaboré ensemble.

Mais plusieurs dispositions des Codes de l'environnement et de l'urbanisme s'imposent à tous les PNR, notamment :

- les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du Parc, ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans
- la charte d'un PNR doit engager ses signataires à se positionner en matière de règles de circulation pour les véhicules à moteur de loisir, selon les besoins sur les voies et chemins de chaque commune adhérente
- la publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations situées dans le PNR, sauf si des règlements locaux de publicité l'autorisent.



« Les Rendez-vous de l'Atelier Rural d'Urbanisme » organisés à Champeix

« Parc » ou « Syndicat mixte de Parc » ?

- « Parc » évoque le territoire, son classement juridique, ses spécificités patrimoniales et son projet, l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, professionnels, associations...)
- « Syndicat mixte de Parc » est le nom de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à caractère administratif auquel adhèrent les collectivités (communes, départements, région), ainsi que les autres EPCI du territoire (selon les cas). Ils ont approuvé la charte du Parc et sont représentés au Comité syndical qui administre le Parc.

Quel est le rôle du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ?

Le SMPNRVA est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui coordonne et anime le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Y adhèrent les communes du territoire (150), EPCI à fiscalité propre qui le souhaitent (12), les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que la région Auvergne qui en est son principal financeur.

Son rôle est d'aider la mise en œuvre du projet du territoire par les signataires de la charte et entraîner les autres acteurs locaux dans cette dynamique (habitants, associations, professionnels...). Pour cela, il doit sensibiliser, inciter, conseiller, accompagner (dans le cadre d'opérations pilotes notamment), fédérer et faciliter les échanges et la synergie entre ces acteurs.

L'objectif est, dans le cadre de leurs projets et de leurs activités, de favoriser l'application des principes du développement durable en les adaptant aux valeurs PNR et aux spécificités locales comme l'exprime la charte du Parc.

➤➤➤ TROIS ORIENTATIONS MAJEURES DE LA CHARTE 2013→2025

Pour pérenniser le cadre de vie remarquable et fragile du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la charte 2013→2025 du Parc propose des orientations qui visent à améliorer et valoriser le lien des habitants avec le territoire et ses patrimoines. L'objectif est d'aboutir, à l'horizon 2025, à une qualité de vie renforcée et partagée. Cette quête repose sur la recherche d'un équilibre fort, cohérent et promu entre préservation et valorisation des atouts locaux.

1. La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 90 000 habitants et donc autant de perceptions des atouts et fragilités de ce territoire. Vivre en milieu rural, qui plus est en montagne, peut s'avérer difficile. Mais c'est aussi une chance dont il n'est pas toujours évident de prendre conscience.

L'orientation 1 de la charte concerne les habitants. Elle les encourage à se mobiliser pour leur territoire, à réaliser quelles richesses il recèle. L'objectif est de leur permettre d'améliorer leur bien-être et leur épanouissement personnel et collectif, ainsi que de créer les conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et de nouveaux actifs de s'installer :

- faire prendre conscience de la diversité, du caractère remarquable et fragile, ainsi que du potentiel de valorisation économique et culturelle des patrimoines
- donner envie d'adapter ses comportements au quotidien concernant l'environnement, les produits locaux, les paysages...
- augmenter le nombre d'habitants et d'actifs en mettant en avant les potentialités locales pour la création d'activités
- réduire les disparités de confort, d'accessibilité et d'impact écologique et énergétique des logements
- mutualiser et/ou dématérialiser les services pour maintenir et accueillir les habitants.

2. Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

Le caractère exceptionnel des espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux acteurs publics du territoire qui mettent en œuvre la charte.

Pour préserver ce cadre de vie, les élus s'engagent, dans l'orientation 2 de la charte, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux :

- transmettre et valoriser le caractère exceptionnel des espaces volcaniques, maîtriser la fréquentation touristique des massifs
- conserver la lisibilité des reliefs remarquables et structurants du paysage
- protéger les milieux naturels exceptionnels et les espèces
- concilier les usages de l'eau avec la garantie de sa qualité et sa disponibilité en aval
- réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- maîtriser les énergies renouvelables et l'aménagement des lieux de vie pour assurer le respect des spécificités locales et un usage économe du foncier.

3. Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire

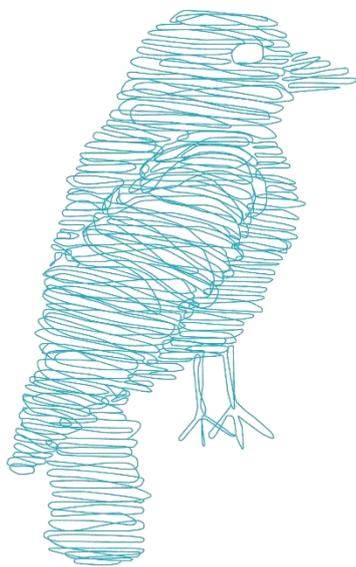
L'herbe, les paysages, l'eau, la forêt, les savoir-faire locaux sont autant de ressources et de particularités. Fort de ces atouts, le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par la présence d'activités phares comme l'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de la pierre volcanique. L'orientation 3 de la charte identifie ces professionnels comme des acteurs indispensables qu'il convient d'accompagner dans leurs efforts pour la mise en place de pratiques plus durables et propres au territoire.

L'objectif est de démarquer économiquement leurs produits et leurs savoir-faire et d'entraîner d'autres secteurs d'activités dans la voie d'une économie compétitive à forte valeur environnementale, sociale et patrimoniale.



Le rapport et le plan du Parc composant la Charte du Parc

➤➤➤ Valorisation culturelle et actions pédagogiques



Le Parc des Volcans d'Auvergne est un territoire reconnu pour la qualité et la diversité de ses patrimoines naturels, paysagers ou culturels. Il constitue ainsi un bel **ESPACE DE DECOUVERTES** pour les différents publics : les types de volcanisme, l'eau dans tous ses états, la diversité des milieux et des espèces, le patrimoine bâti sont facilement accessibles et observables....

Développer cette ambition générale nécessite d'entretenir et de **DEVELOPPER LA CONSCIENCE** de tous, jeunes et adultes, à la présence de ces atouts dans son environnement quotidien. Cela passe souvent par l'échange : confronter son regard sur d'autres régions du Parc, s'ouvrir aux autres et aux autres générations, conforter ou faire évoluer sa perception sur son lieu de vie, son histoire, ses atouts..., transmettre aux jeunes générations

La découverte de ces patrimoines et enjeux du territoire par les plus jeunes leur permet de renforcer leur connaissance sur leur environnement local, ainsi que sur les enjeux plus généraux de la société. Cet apprentissage peut favoriser leur envie d'agir en faveur de leur cadre de vie, mais aussi de se projeter d'imaginer leur futur et leur place dans un territoire vivant et aux fortes potentialités.

Pour y contribuer, le Syndicat mixte du Parc a mené un certain nombre d'actions marquantes en 2019 :

- Y animation d'une programmation culturelle pour la valorisation des patrimoines et la sensibilisation aux enjeux du territoire
- Y animation de la salle d'exposition temporaire à la maison du Parc
- Y contribution à l'organisation d'une résidence d'artistes à vocation scolaire « 50 mètres, la légende provisoire »
- Y mise en oeuvre de projet et de partenariats éducatifs

➤➤ ANIMATION D'UNE PROGRAMMATION CULTURELLE SUR LES PATRIMOINES ET ENJEUX DU TERRITOIRE

La programmation culturelle réalisée par le Syndicat mixte du Parc en 2019, ciblée en Chaîne des Puys et Sumène-Artense, a mis en avant le patrimoine volcanique de ces régions naturelles à travers divers médias : oeuvre artistique, contes et lecture historique d'un site et des paysages lors d'un temps convivial, Bistrot du Parc, en lien avec un plan de paysages participatif pour ce qui concerne le secteur de l'Artense.

Le patrimoine volcanique

➤ Une oeuvre monumentale « Les géants égueulés » réalisée en céramique par Valentine de Larouzière et Marie Dura a été installée dans la carrière du Puy de la Vache. Le Syndicat mixte du Parc a relayé cette démarche auprès de l'association des propriétaires des puys de la Mey, Lassolas et la Vache et a aidé à réunir toutes les conditions de sécurité pour l'accès au site. Les randonneurs empruntant le chemin d'accès au sommet du Puy de la Vache ont pu découvrir cette réalisation, en parfaite harmonie avec le site.

Installée et inaugurée en juin 2019, celle-ci est restée sur site jusqu'à septembre 2020.

➤ Un spectacle de contes volcaniques racontés par deux fois, en fin de journée par la conteuse Chantal Jacquet a été organisé au sein des Géants égueulés. Des mini-tables et bancs fabriqués et installés par le Syndicat mixte du Parc ont permis d'accueillir les spectateurs dès le pique-nique du soir ou le goûter.

➤ Enfin, dans le cadre des journées du patrimoine, le site de Montlosier a été explicité du point de vue de son histoire à travers celle de François-Dominique de Raynaud-Comte de Montlosier. Personnage historique de la fin du 18ème siècle et du début 19ème siècle, propriétaire des lieux au début du 19ème siècle, mais aussi agronome, forestier et ingénieur hydrologue, il a créé de toute pièce le site en faisant ramener de la terre, en semant des prairies, en élevant des troupeaux et en plantant des arbres sur un sol à l'origine exclusivement minéral.



➤➤ L'oeuvre « Les Géants égueulés » (ci-dessus) et la conteuse Chantal Jacquet (ci-dessous)

Les paysages

Un Bistrot du Parc, à l'Auberge de la Sumène à Antignac (15), a rassemblé une trentaine de personnes, le temps d'une soirée conviviale, autour d'échanges, de dégustations et d'un temps musical.

L'apéro-tchatche a permis d'échanger sur « Vallée de la Rhue - Val de Sumène, quels paysages pour demain ? » avec l'intervention de Victor Miramand, Nicolas Taillandier et Soline Bouveaux qui ont accompagné le Syndicat mixte du Parc dans la préparation d'un Plan de Paysage Participatif.

Après un apéritif dinatoire concocté à partir de produits locaux, la soirée s'est poursuivie dans une ambiance festive avec le duo formé par Pierre Mussi et Ludovic Daras.



Le Bistrot du Parc organisé à l'Auberge de la Sumène, à Antignac, en 2019



OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

LOCALISATION

Territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRE

Auberge de la Sumène à Antignac

FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison
04 73 65 64 29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ ACCUEIL D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES A LA MAISON DU PARC

La maison du Parc des Volcans d'Auvergne propose un espace information pour le grand public. L'un de ses objectifs est de permettre aux visiteurs de découvrir et comprendre les spécificités patrimoniales de ce territoire.

Cela passe notamment par le biais de la proposition d'expositions temporaires, renouvelées plusieurs fois par an.

Exposition « Osez les Volcans d'Auvergne »

Du 6 avril au 16 juin 2019, la Maison du Parc des Volcans d'Auvergne a accueilli l'exposition « Osez les Volcans d'Auvergne » valorisant deux regards portés sur les paysages du Parc :

➤ les travaux d'ateliers « l'Auvergne détournée » organisés en 2018-2019 au cabaret associatif Le Poulailier à Piquat, ainsi qu'avec des élèves du BTS GPN du LEPA de Rochefort-Montagne. Animés par Elza Lacotte, artiste plasticienne d'Orcival, ces ateliers invitaient les participants à représenter l'Auvergne qu'ils se construisent dans leurs rêves, qu'ils ont envie de voir ou de partager. Par le graphisme ou le collage, des images délurées ou énigmatiques en sont nées.

➤ l'événement « Horizons Arts-Nature » qui propose, depuis maintenant 13 ans, de découvrir des œuvres de land art révélant sous un autre jour les espaces naturels remarquables du massif du Sancy. Parfois interactives, quelquefois ludiques, souvent belles et intrigantes, les œuvres ne laissent jamais indifférent.

Vue par environ 4200 visiteurs, l'exposition a été promue par les offices de tourisme, mairies, structures partenaires, ainsi que dans la presse (La Montagne, Info Magazine et le Semeur Hebdo).



La Maison du Parc des Volcans d'Auvergne

➤ OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

➤ LOCALISATION

Maison du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRES

Cabaret Le Poulailier, Office de tourisme et Communauté de communes du Massif du Sancy

➤ FINANCEURS

Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Marie-Clarence Rogier
04 73 65 64 26
mcrogier@parcdesvolcans.fr



➤➤ CONTRIBUTION À L'ORGANISATION D'UNE RÉSIDENCE D'ARTISTES À VOCATION SCOLAIRE « 50 MÈTRES, LA LÉGENDE PROVISOIRE »

Dans le cadre de la candidature de la ville et de l'agglomération Clermontoise comme capitale européenne de la culture, la manifestation Effervescences a associé le SMPNRVA à l'organisation d'une résidence d'artistes à vocation scolaire. L'objectif était de permettre à des jeunes d'explorer physiquement leur cadre de vie en testant leur part d'autonomie, celle-ci se restreignant actuellement à seulement 50 mètres.

Exposition « Osez les Volcans d'Auvergne »

Les classes de CM1 de Nohanent et CM2 d'Orcines / La Font-de-l'Arbre, situées à la fois sur l'agglomération clermontoise et le Parc, ont bénéficié de l'intervention d'artistes de l'Agence de Géographie Affective : les enfants « complices des artistes » ont participé à une « exploration autrement du cœur du village et de ses alentours » pour un glanage de perceptions et d'éléments à investir dans le spectacle.

➤ De février à juin, après être intervenus directement dans les classes, les artistes ont laissé des enveloppes-missions aux élèves et à leurs enseignants, comme des messages à ouvrir régulièrement. Les jeunes ont ainsi pu exercer leur autonomie en matière d'exploration, mais se sont aussi familiarisés avec un jeu théâtral.

➤ Préparé par l'Agence de Géographie Affective en lien avec d'autres résidences en France, le spectacle final « 50 mètres, la légende provisoire », incluait la participation des jeunes.

A travers l'exploration physique, l'observation, l'imaginaire et le conte, ce spectacle participatif et sa construction auront redonné une place aux enfants dans les espaces publics proches. Le Syndicat mixte du Parc a pris en charge l'organisation et les frais d'hébergement et de repas des artistes sur deux semaines complètes.

➤ Les classes ont également bénéficié, de la part du Syndicat mixte du Parc, d'une animation d'une demi-journée autour de la découverte et de la compréhension de l'histoire volcanique locale. Le lien entre Orcines et Nohanent a pu être évoqué à travers la présence d'une coulée de lave du Pariou allant d'une commune à l'autre.

Cette opération est un bel exemple de Vagabondage volcanique.

La résidence d'artistes à l'œuvre avec les enfants



➤ OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

➤ LOCALISATION

Communes de Nohanent et d'Orcines

➤ PARTENAIRES

Clermont Auvergne Métropole, Effervescence

➤ FINANCEUR

Clermont Auvergne Métropole

➤ CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison
04 73 65 64 29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

➤➤ MISE EN OEUVRE DE PROJETS ET DE PARTENARIATS ÉDUCATIFS

Deux opérations pédagogiques organisées par le Syndicat mixte du Parc ont marqué l'année 2019 :
➤ la reconduction de l'animation d'échanges entre classes « Métropolitains en herbe »
➤ une action auprès des jeunes portant sur les lacs de montagne, leur qualité et fragilité, construite en partenariat avec les gestionnaires des sites, l'Éducation nationale et des prestataires éducatifs.

« Métropolitains en herbe »

Tout au long de l'année, des classes de la Chaîne des Puys, du massif du Sancy et de l'agglomération clermontoise ont découvert les enjeux du développement durable dans leur environnement local urbain, périurbain ou rural (quartier, ville, village) et les ont partagés avec une autre classe d'un secteur contrasté.

La démarche est progressive : prise de contact avec le cadre de vie, suivi de questionnements, puis approfondissement au regard d'une interrogation plus précise, et enfin une mise en forme finale des compréhensions.

Les résultats sont mis en ligne et partagés en direct au sein de binômes de classes constitués dès le début d'année scolaire.

18 classes s'impliquent annuellement dans cette opération, soient 462 élèves durant l'année scolaire 2018-2019 et 450 élèves durant 2019-2020.

Les thématiques abordées sont les suivantes : paysage-milieux naturels (coteaux secs de Clermont), biodiversité- faune autour de l'école, volcanisme, patrimoine local et petits commerces, alimentation et commerces, faune de la rivière-eaux usées.

Par le biais d'un marché public, le CPIE Clermont-Dômes est intervenu dans 12 classes en 2018-2019 (6 ayant été animées par le parc) et 18 classes en 2019-2020. Clermont-Auvergne-Métropole finance en majorité ce projet.

Projet pédagogique « Lacs naturels »

La gestion du site Natura 2000 du Cézallier a permis de sensibiliser les jeunes de ce secteur au fonctionnement et à la fragilité des lacs naturels.

Ont été concernés les écoles et collèges des communes de Besse-Saint-Anastaise, Compains, Egliseneuve d'Entraigues, le Valbeleix et Saint-Pierre-Colamine au regard des lacs Pavin, Bourdouze, Bordes, Montcineyre, et La Godivelle (en Haut et en Bas).

Un comité de pilotage regroupant les services de l'Éducation nationale, des membres du conseil scientifique du Parc et des partenaires éducatifs (Ecole des Sciences) a permis de définir une démarche scientifique à proposer à chaque niveau de classe, de manière adaptée. Celle-ci a été testée préalablement sur le terrain par cette même instance.

Au printemps 2019, les classes du RPI Compains-le Valbeleix ont testé cette proposition. D'autres classes les ont rejointes à l'automne pour une journée d'animation. Ce projet se poursuivra sur 2020. Au total, 6 classes concernées.

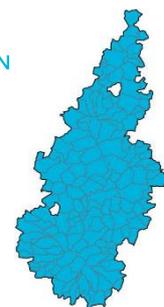
A noter : la préparation d'un autre projet pédagogique 2020 « Un berger dans mon école ».



Projet pédagogique au Lac de La Godivelle

➤ **OBJECTIF CHARTRE**
1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc

➤ **LOCALISATION**
Agglomération clermontoise, territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



➤ **PARTENAIRES**
Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Clermont-Dômes

➤ **FINANCEURS**
Clermont Auvergne Métropole, Syndicat mixte du Parc, Europe (crédits Natura 2000)

➤ **CONTACT**
Fabienne Michel
04 73 65 64 30
fmichel@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ Gestion durable et reconnaissance des **sites** et **milieux naturels remarquables du Parc**

La Chaîne des puy, le massif du Sancy et le massif du Cantal constituent trois massifs volcaniques du Parc, aux spécificités paysagères ou environnementales souvent exceptionnelles au plan national ou international. Ils représentent un élément central de l'identité patrimoniale du Parc des Volcans d'Auvergne, mais aussi un enjeu majeur pour la vie économique : l'agriculture, le tourisme, la gestion et l'exploitation des forêts et des matériaux. Cela concerne également le Cézallier et l'Artense, autres régions naturelles du Parc qui disposent de spécificités propres.

QUALITE ET DIVERSITE DES MILIEUX NATURELS du Parc sont remarquables sur l'ensemble de ces espaces. Près de 70% du territoire est protégé ou inventorié au titre de la protection de la nature, conférant au Parc des Volcans d'Auvergne un rôle de « réservoir de biodiversité » à l'échelle du Massif central.

Au regard de cette responsabilité territoriale, avec l'appui de nombreux partenaires et pour le compte d'un certain nombre de maîtres d'ouvrage, le Syndicat mixte du Parc s'investit pleinement pour la reconnaissance, la restauration, la pérennisation et la mise en valeur des grands espaces remarquables du Parc.

Ses actions menées en 2019 sont toujours aussi nombreuses et diverses :

- accompagnement, gestion, surveillance, sensibilisation, conciliation des usages, entretien, suivis patrimoniaux en Chaîne des Puy
- aide au portage du projet de reconnaissance de la Chaîne des puy / faille de Limagne au Patrimoine mondial et mise en oeuvre du plan de gestion
- étude pour la définition du bon état écologique visé pour les milieux naturels principaux de la Chaîne des puy / faille de Limagne et diagnostic des facteurs d'influence
- élaboration d'un Contrat Vert et Bleu sur le territoire
- gestion des sites Natura 2000
- avis rendus sur divers projets
- gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy
- gestion du site Montagne du Mont préservé en tant qu'Espace Naturel Sensible
- gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudfour
- gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette



➤➤➤ ACCOMPAGNEMENT, GESTION, SURVEILLANCE, SENSIBILISATION, CONCILIATION DES USAGES, ENTRETIEN, SUIVIS PATRIMONIAUX EN CHAÎNE DES PUY

Dans le cadre du projet d'inscription de la Chaîne des Puy (et de la Faille de Limagne) au patrimoine Mondial, de sa gestion au titre de Natura 2000 et de son classement, ainsi que de l'Opération Grand Site du Puy-de-Dôme, le SMPNRVA assure de nombreuses fonctions : surveillance, veille écologique, sensibilisation des publics, conciliation des nombreux usages de la Chaîne des Puy, aménagement et entretien des chemins et zones dégradées.

Surveillance et conciliation des usages

- Renseignements et conseils, rappels des bonnes pratiques et comportements adaptés, repérage de chemins dégradés par la circulation motorisée de loisirs...
- Alerte des services de l'Etat dans le cas d'infraction à la réglementation du site classé ou de la police de la nature
- Information des communes pour laquelle une veille s'est exercée (tournées, dépôts de déchets sauvages, feux...), lien avec les délégués Parc des communes
- Encadrement des manifestations sportives : avis, suivi, veille.

Organisation et animation d'actions de sensibilisation du public et de professionnels

- 4 chantiers participatifs pour l'entretien des chemins : 1 pour les agents d'une entreprise, 3 avec des lycées professionnels,
- Animation d'un atelier pastoral avec l'estive d'Orcines
- Organisation un « **Run tchatche** » (50 participants, 3 parrains de renom), une manifestation grand public alliant course à pied et pauses pédagogiques. Lors de celles-ci, des explications sont apportées par un Accompagnateur En Montagne et un garde nature pour sensibiliser le public à la richesse du patrimoine naturel, au risque de dérangement de la faune, à la fragilité de la flore et des sols volcaniques (risques d'érosion) et au caractère privé des propriétés traversées.

Suivi des estives

- Accompagnement de l'estive d'Orcines très fréquentée
- Suivi du troupeau mobile gardienné
- Aide à la coupe d'arbres (maintien de l'espace ouvert) sur différentes estives ...

Travaux

Participation à l'élaboration, la réalisation et l'entretien des travaux d'aménagement de mise en valeur et de lutte contre l'érosion des sites et des cheminements, d'équipements pastoraux... : Puy de la Vache et Lassolas, Puy de Pariou, Puy des Goules et de Sarcoui, Puy de Jumes et Coquille, Puy de Vichatel, Puy de Combegrasse....

Suivi de la biodiversité

Recensement et suivi des espèces (Chouette de montagne, Chauve-souris, Pic noir, syrphes, poursuite de la participation à l'étude sur les fourmis...), îlots de sénescence en forêt...

Premier Run tchatche du Parc



Une équipe dédiée

Pour se consacrer pleinement à cette mission, le Syndicat mixte du Parc a organisé ses services ainsi :

- à partir de 2005, renforcement des postes de gardes nature et pilotage des actions par une chargée de mission dédiée
- en 2015, structuration de la mission par la création d'une cellule Chaîne des Puy, dotée d'un budget annexe
- depuis l'inscription du Patrimoine mondial en juillet 2018 (nécessitant une montée en puissance des actions du plan de gestion), développement du partenariat entre la cellule et le Département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'avec les services de l'Etat (Groupes de Travail Unesco) et les collectivités
- fin 2019, création d'une Direction Patrimoine Mondial : une « Equipe mutualisée de gestion, de préservation et de suivi terrain » financée par le Département du Puy-de-Dôme, se composant d'agents du Syndicat mixte du Parc, ainsi que d'agents du Département du Puy-de-Dôme mis à disposition.

Ce fonctionnement novateur devrait permettre d'agir de façon renforcée sur les enjeux du site en matière de conciliation des usages, de préservation et de mise en valeur des édifices et de maîtrise de l'urbanisme.



Surveillance dans la Chaîne des puy

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du Parc

➤ LOCALISATION

Commune d'Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Pulvérières, Mazayes, Charbonnières-les-Varennes, Chanat-La-Mouteyre, Ceysat, Aurières, Volvic, Nohanent, Le Crest, Aydat, Communauté de Communes territorialement concernées...

➤ PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Universités

➤ FINANCEURS

Département du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole, Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Christine Montoloy
04 73 65 64 17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ GESTION DES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 vise à préserver des espèces et habitats naturels riches, rares et/ou menacés à l'échelle européenne. L'objectif est de concilier les activités humaines avec la préservation de ces espèces et des habitats. Le Syndicat mixte du Parc anime 8 sites (90 communes) : Artense, Chaîne des Puys, Cézallier, Massif Cantalien et Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Monts et du Plomb du Cantal, Monts Dore, Tourbières du Nord-Est Cantalien et Zones Humides de Riom-ès-Montagne. Au total, 116 communes du territoire sont concernées par un ou plusieurs sites Natura 2000 qui sont également animés par la LPO, l'ONF, le CEN Auvergne ou/et des Communautés de communes.

Afin de concilier activités humaines et préservation du patrimoine naturel, des mesures de gestion (définies par un document d'objectifs dit DOCOB) sont mises en place pour chacun des sites.

Animation, suivi, conseil, aide aux porteurs de projet

- > Montage des dossiers liés aux contrats chartes Natura 2000 et MAEC : concertation avec les estives collectives et Auvergne estive sur la signalétique, gestion du troupeau mobile gardienné à Montlosier-Vichatel
- Projet Pastoral (Super-Besse, Chaîne des Puys...)
- suivi de fauche de prairies humides au Jolan pour limiter eutrophisation
- Points d'abreuvement
- Bilans de mises en défens de MAEC
- projet de Contrat Natura 2000 sur le Lac Chauvet, projet de Charte Natura 2000 sur la Tourbière de Laspialade
- Projet Eleveur Vétérinaire Environnement (consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=VGGExqtrNrQ>)

Suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire

- Chouettes de Tengalm et trame de vieux bois en Chaîne des Puys et Monts du Cantal
- Habitats et papillons sur Prat-de-Bouc
- Oiseaux sur Le Falgoux
- Dossiers de remise en état sur la tourbière de Greil-Rascoupet et diagnostics de fonctionnement de plusieurs tourbières, notamment, Pierrefite, bilans état des berges de ruisseau...

Information, communication

- Articles de presse
- Sensibilisation de propriétaires forestiers, aménagement d'un espace de sensibilisation à la station du Super Lioran
- Mise en oeuvre d'un projet pédagogique « Lacs et tourbières » (5 classes volontaires du Cézallier)

Gestion technique, financière et administrative de la programmation annuelle

- Préparation et animation des COPIL, comptes rendus d'activités, préparation des dossiers pour la révision des DOCOB Chaîne des Puys et Massif cantalien et Monts et Plomb du Cantal
- Assistance technique des services de l'Etat : documents d'incidence (124 projets d'aménagement et manifestations sportives).
- Présence de gardes nature sur le terrain (Massif Cantalien, Monts Dore et Chaîne des Puys) :
 - surveillance et sensibilisation (point infos gardes et panneaux sur les chantiers)
 - suivis de terrain, notamment des manifestations sportives
 - accompagnement de l'activité pastorale (lien avec les bergers)
 - veille écologique
 - travaux de restauration et d'entretien (notamment des sentiers) et organisation de chantiers participatifs.

Atelier de concertation avec les partenaires, organisé le 21 juin 2019



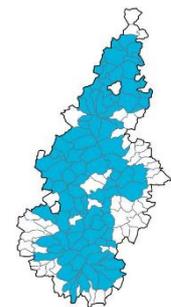
© SMPNRVA

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

116 communes (Cézallier, Artense, Monts Dore, Massif Cantalien, Nord-Est du Massif cantalien, région de Riom-ès-Montagnes)



➤ PARTENAIRES

Directions Départementales des Territoires du Puy-de-Dôme et du Cantal, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, propriétaires et exploitants des sites, membres des comités de pilotage des sites

➤ FINANCEURS

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Europe (FEADER)

➤ CONTACT

Christine Montoloy
04 73 65 64 17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ AVIS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC SUR DIVERS PROJETS

Conformément au Code de l'environnement, le Syndicat mixte du Parc est consulté pour avis simple pour tous projets soumis à notice ou étude d'impact, à autorisation ou à déclaration et concernés par un site Natura 2000, dans le cadre des procédures réglementaires organisées par les services de l'Etat. Il est également consulté sur des schémas d'orientations, planifications ou d'aménagements thématiques (exemples, carrières, chasse, aménagements forestiers...). Il peut aussi être sollicité en amont par des porteurs de projet souhaitant être accompagnés dans la prise en considération des enjeux patrimoniaux et des objectifs de la Charte du Parc.

Modalités d'instruction

Lors de la réception d'un dossier relatif à un aménagement ou l'organisation d'un événement sur le territoire du Parc, le Syndicat mixte du Parc instruit le projet en étudiant les conditions de respect des spécificités patrimoniales paysagères, environnementales et de la ressource en eau.

Des compléments d'informations techniques et/ou des préconisations de précaution vis-à-vis de l'environnement peuvent être sollicités.

Une sortie de terrain préalable aux travaux ou manifestations est diligentée selon l'impact estimé. Selon la nature de la sensibilité du patrimoine et l'importance du projet, un suivi de réalisation peut-être assuré par les agents du Syndicat mixte du Parc. Ces projets sont généralement instruits de façon transversale par les services paysage / urbanisme / énergie, biodiversité / eau du Syndicat mixte du Parc et, au besoin, par les conservateurs des réserves naturelles nationales concernées.



Col de Prat de Bouc

Avis rendus en 2019

133 dossiers relevant de l'article 323-25 du Code de l'Energie ont été reçus pour le renforcement, la reprise ou la modification du réseau d'alimentation en énergie électrique ; 3 dossiers ont fait l'objet de recommandations sur le chantier projeté.

L'autorité environnementale a saisi le Syndicat mixte du Parc pour 8 dossiers concernés par la procédure "cas par cas". Un avis technique a été émis sur un aménagement foncier et un autre aménagement a été suivi (notamment un projet de géothermie sur Saint-Ours-les-Roches).

Dans le cadre de N2000 et des manifestations nautiques :

- 124 avis ont été émis incluant ceux sur des manifestations sportives (101) ; la majorité des avis a été favorable sauf pour 3 manifestations motorisées (2 traversant plusieurs sites) et 1 non motorisée pour lesquelles des modifications de tracés ont été demandées.

- 23 avis / conseils / accompagnements ont été apportés sur des projets d'aménagement, notamment des plans de gestion et aménagements forestiers, 1 captage d'Alimentation en Eau Potable, des points d'abreuvements, des sentiers communautaires, du canyoning, des antennes, une carte communale (avec un aménagement touristique) et des suivis en lien avec des projets d'aménagement de la station du Super-Lioran...
- des constats de travaux (défrichage, bétonnage de cours d'eau, curage...) sans autorisation/déclaration ont été signalés à l'Etat.

➤ OBJECTIF CHARTE
2.1.1.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

➤ LOCALISATION
Territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



➤ PARTENAIRES
Porteurs de projet, services de l'Etat (Préfecture, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Directions Départementales des Territoires du Puy-de-Dôme et du Cantal, ONEMA, ONCFS, ONF...)

➤ FINANCEUR
Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT
Christine Montoloy | 04 73 65 64 17
| cmontoloy@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE CHASTREIX SANCY

Douze ans après sa création, la gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy se poursuit. L'année 2019 a été consacrée :

- à l'évaluation du plan de gestion 2014>2018, dont la majorité des actions prévues a été réalisée
- à la rédaction du diagnostic du nouveau plan
- ainsi qu'au lancement du projet expérimental LIFE Natur'Adapt.

Enjeu 1 : préservation des crêtes

- Chantiers d'entretien et de restauration des sentiers conséquents sur plusieurs secteurs : Sancy, Ferrand, col d'Enfer
- Réalisation d'une étude sur les végétations subalpines très rares et menacées par le changement climatique
- Réalisation d'une étude sur le pipit spioncelle, un oiseau rare du subalpin qui possède des densités exceptionnelles sur la réserve, mais qui est menacé par le changement climatique
- Poursuite des activités classiques : surveillance, contacts avec les acteurs locaux, point d'info-gardes, animation agricole, suivis écologiques...

Enjeu 2 : zones humides

Mise en exclos des sources du Neuffond (retrait du piétinement du bétail)

Enjeu 3 : forêts

Poursuite de la densification de la trame d'arbres à biodiversité

Enjeu 4 : transversal

Mise en place d'une politique pénale, poursuite, pour la 3ème année, de la vipère péliade, finalisation de la cartographie des végétations

Enjeu 5 : intégration territoriale et administration

- Accueil de 3 expositions temporaires dans la maison de la réserve
- Réalisation de plusieurs animations avec les scolaires locaux et réalisation de dessins et de fresques qui ont été exposés dans l'espace muséographique de la réserve
- Accompagnement du projet de sentier de découverte de la Fontaine salée (communes et communauté de communes)
- Accompagnement de projets locaux de valorisation territoriale (festival de l'eau à Chastreix...)
- Réunion d'un comité consultatif du conseil scientifique

Projet Life Natur'Adapt

De 2018 à 2023, la réserve participe à ce projet européen porté par Réserves Naturelles de France qui vise à intégrer les enjeux du changement dans la gestion des espaces protégés :

- rédaction du récit climatique de la réserve
- prise de contacts avec les acteurs locaux concernés
- organisation du projet et de sa gouvernance locale
- > recrutement d'un chargé de mission pour 18 mois.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

Communes de Chastreix, Le Mont-Dore, Chambon-sur-Lac, Besse-et-Saint-Anastaise, Picherande...

➤ PARTENAIRES

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Europe FEDER, Agence de l'Eau Adour Garonne

➤ FINANCEUR

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Europe (FEDER)

➤ CONTACT

Thierry Leroy | 04 73 21 41 74
contact@reservechastreix-sancy.fr



Iris Lochon, animatrice du projet LIFE Natur'Adapt 2018>2023



➤➤➤ GESTION DE LA MONTAGNE DU MONT, PRESERVEE EN TANT QU'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PUY-DE-DOME

Pessière de 46 hectares, La Montagne du Mont est un Espace Naturel Sensible (ENS) du Département du Puy-de-Dôme depuis 2002. La mise en oeuvre de son premier plan de gestion 2013 » 2017 a été confiée au Syndicat mixte du Parc. Suite à son évaluation et à la préparation d'une notice de gestion en 2018, l'année 2019 a été consacrée à la réalisation de suivis et la rédaction du diagnostic du futur plan de gestion 2021 » 2031, qui sera complètement intégré au plan de gestion de la réserve naturelle.

Bilan

De 2018 à 2020, 19 opérations ont été réalisées dans le cadre de la notice de gestion de l'ENS. Dans ce cadre :

- les secteurs à enjeux de l'ENS, les corridors écologiques pour les milieux ouverts et les zones humides ont été cartographiés, de même que les végétations. Cela a permis de déterminer des objectifs et moyens de gestion par enjeux et par secteurs. Les enjeux identifiés sur l'ENS ont été présentés au conseil scientifique de la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy, afin de solliciter les chercheurs sur les mesures de gestions et orientations à envisager.
- le suivi de la dynamique de végétation a mis en évidence une augmentation continue du nombre d'espèces présentes sur le site, ainsi qu'une diversification des milieux naturels présents. Les données ont été mises à jour et saisies dans une base de données, soit 347 données depuis 2013.
- les données de 2019 sur la faune, portant sur les mammifères, ont été intégrées (données de Faune Auvergne). Un suivi des papillons de jour a été réalisé (908 papillons ont été comptés pour 59 espèces ; parmi les 4 espèces patrimoniales potentiellement présentes, 12 individus de *Lycaena Helle* ont été trouvés). Un seul individu de merle à plastron a été identifié dans l'ENS en 2019. Il semblerait qu'aucun couple ne se soit formé cette année.
- en 2019, aucun chablis important n'a été observé, mais plusieurs arbres sont tombés, principalement lors des forts coups de vent de Nord – Nord-Est (avec une forte rafale 148 km / h enregistrée date du 6 mars 2019 et 36 rafales à plus de 80 km / h). Les membres du conseil scientifique de la RNNCS ont été consultés sur les travaux à mettre en place et les précautions à prendre. Une synthèse des préconisations données par les différents experts a été réalisée. Une carte des travaux souhaités a été envoyée à l'ONF pour avis et pour obtenir un estimatif du prix du chantier.
- la mise en place du sentier communautaire ayant été décalée à l'été 2020, une barrière, réalisée à partir de troncs d'arbres tombés dans la plantation et de blocs rocheux, a été installée à l'entrée Ouest afin d'empêcher l'accès aux véhicules à moteur.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

Commune de Chastreix

➤ PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, ONF, Faune Auvergne

➤ FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme

➤ CONTACT TECHNIQUE

Amanda Prime | 04 73 21 41 74
aprime@parcdesvolcans.fr

➤ PARTENAIRES TECHNIQUES

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Europe FEDER, Agence de l'Eau Adour Garonne

➤ CONTACT TECHNIQUE

Thierry Leroy | 04 73 21 41 74
contact@reservechastreix-sancy.fr



Diversification des milieux naturels dans la plantation



GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA VALLEE DE CHAUDEFOUR

L'objectif premier d'une réserve naturelle est la sauvegarde du patrimoine biologique et géologique. Cette conservation nécessite bien souvent des actions visant à soutenir les processus écologiques naturels, restaurer des habitats dégradés et conforter des populations d'espèces. C'est pourquoi les réserves naturelles ont l'obligation d'établir un plan de gestion. L'année 2019 a permis de valider le plan de gestion 2018-2027.

Plan de gestion

Le nouveau plan de gestion 2018-2027 a été validé par les membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et les membres du Comité consultatif de la réserve le 21 novembre 2019.

Le 14 février 2019, le CSRPN a donné un avis favorable au nouveau plan de gestion sous réserve, en particulier de la réalisation :

- d'une évaluation des pressions de pâturage des étages subalpins et montagnards, puis des adaptations à ces milieux
- de l'identification des parcelles supplémentaires propices à une libre évolution de la forêt autochtone (hêtraies et hêtraies sapinières) sans aucune intervention.

Plus globalement, le CSRPN a constaté que :

- la réserve est bien installée dans le territoire et bien gérée
- son patrimoine naturel est de mieux en mieux connu.
- les enjeux identifiés et les objectifs à long terme sont pertinents, et la proposition de faire de la réserve un observatoire des changements globaux est tout à fait approprié.

Toutefois, certaines améliorations sont préconisées. Les gestionnaires ont répondu en apportant des réponses à un certain nombre de questions ; des améliorations ainsi que des réflexions par rapport aux cinq thématiques énoncées (connaissance du patrimoine naturel, fréquentation et aménagements, gestion de l'étage subalpin, gestion sylvicole et libre évolution et la réserve, comme site des changements globaux).

L'ensemble des membres du comité consultatif ont donné un avis favorable au plan de gestion et Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire reconnaît le travail de qualité, important pour la réserve. La gestion menée sur le site de Chaudfour permet de concilier la protection du patrimoine naturel, de la biodiversité et les activités locales.

Journée de formation des Accompagnateurs En Montagne



Études et suivis d'espèces

- Cinquième année de suivi des vipères péliades.
- Suivi des Chauve-souris
- Réalisation du catalogue des habitats et cartographie de la végétation.

Formations

Des formations annuelles sont assurées par les agents de la réserve auprès des publics suivants :

- les Accompagnateurs En Montagne partenaires de la réserve sur la thématique des tourbières (formation, fonctionnement, plantes caractéristiques) et la présentation du bilan d'activités de la réserve.
- > les hôtesses d'accueil de la Communauté de communes du Massif du Sancy (2 sessions).

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Chambon-sur-Lac

PARTENAIRES

SHNAO, CBNMC, Chauve-souris Auvergne, AEM du bureau des guides de Murols, RNN de Chastreix-Sancy, RNF...

FINANCEUR

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, ONF, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Eric Vallée | 04 73 88 68 80 contact@reservechaudefour.fr





GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU ROCHER DE LA JACQUETTE

Le Syndicat mixte du Parc est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette pour le compte de l'Etat. Il est chargé d'assurer la conservation du patrimoine naturel.

La gestion éco-pastorale ainsi que les suivis écologiques mis en place depuis une quinzaine d'année se poursuivent. Le Syndicat mixte du Parc a continué d'apporter son appui au projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle.

Projet d'extension de la Réserve naturelle

La préparation du projet d'extension de la réserve, piloté par l'Etat, avec l'appui du Syndicat mixte du Parc, s'est finalisée en 2019. L'enquête publique qui s'est déroulée au printemps s'est conclue par un avis favorable du commissaire-enquêteur. Les appréciations du public ont été globalement positives, le projet ne rencontre pas de contestation particulière.

Le dossier a été présenté devant le Conseil National de Protection de la Nature qui a rendu un avis favorable sur le périmètre et la future réglementation. Sur la base de ces éléments, le Préfet du Puy-de-Dôme a transmis à l'automne 2019 le dossier final au Ministère de l'Ecologie en vue du classement par décret au cours de l'année 2020.



Chantier d'entretien des clôtures par une classe de lycée agricole

Gestion pastorale au service de la biodiversité

Dans le but de conserver la biodiversité des pelouses sèches, en particulier les communautés d'insectes, la gestion éco-pastorale installée depuis une quinzaine d'année se poursuit, en partenariat avec un éleveur local. Les aménagements pastoraux nécessitent une attention constante. D'année en année, le dispositif est ajusté et produit des résultats positifs. La collaboration avec des lycées agricoles a permis d'accueillir plusieurs groupes pour des journées de formation alliant travaux de restauration et découverte de la nature.

Suivi écologique des reptiles

Dans le cadre d'une actualisation des connaissances de la réserve naturelle et de son périmètre d'extension, un suivi des populations de reptiles a été mis en place suivant le protocole POP-Reptile. Cet outil, développé par la Société herpétologique de France et adapté par RNF, permet d'évaluer la diversité et la densité des populations de reptiles terrestres. La standardisation de la méthode offre aux gestionnaires la possibilité, en plus de compléter l'inventaire, de suivre l'évolution des populations à une échelle locale et tester l'effet des pratiques de gestion sur les populations.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Mazoires

PARTENAIRES

Commune de Mazoires, GAEC Lou Pastre, Lycées agricoles de Saint-Flour, Brioude, Rochefort-Montagne, Conseil National de Protection de la Nature

FINANCEUR

DREAL Auvergne Rhône-Alpes

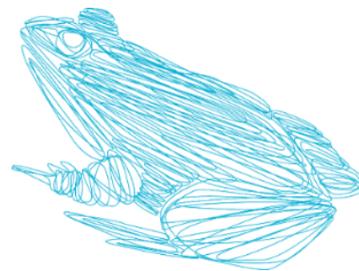
CONTACT

Lionel Pont
04 73 65 64 07
lpont@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ Gestion durable et valorisation de la **ressource en eau** et des **milieux aquatiques du Parc**

La position du territoire en tête de trois bassins versants, la présence de 4 000 km de cours d'eau, d'une quinzaine de lacs naturels remarquables (représentant 70 % des lacs du bassin Loire-Bretagne) et d'un vaste réseau de tourbières et de zones humides confèrent une grande responsabilité aux acteurs et décideurs locaux. Les principaux enjeux sont de conserver la qualité et la quantité de la ressource en eau selon le principe de la solidarité amont-aval, ainsi que de protéger et restaurer la **QUALITE PATRIMONIALE** des lacs naturels, tout en pérennisant, dans ces conditions, des activités récréatives existantes.



En cherchant à favoriser les synergies locales et avec l'appui de partenaires, le Syndicat mixte du Parc accompagne les acteurs de l'eau et de nombreux maîtres d'ouvrage ; il s'investit pleinement dans la reconnaissance, la restauration, la pérennisation et la mise en valeur de milieux aquatiques du Parc et simplifie en faveur de la cohérence des politiques de l'Eau :

- gestion de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle
- gestion de la Réserve naturelle régionale de la tourbière du Jolan et de La Gazelle
- mise en œuvre d'un programme participatif autour de la fonctionnalité et de la reconnaissance des tourbières
- gestion, en tant qu'Espaces Naturels Sensibles de la Tourbière de Jouvion, du Lac Pavin Creux de Soucy (initiative locale) et du Lac des Bordes en tant qu'Espace Naturel Sensible
- études des lacs pour proposer des mesures de gestion adaptée à l'échelle des bassins versants
- mise en œuvre du contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy-Artense
- suivi et accompagnement de politiques locales en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- journée d'information des élus sur l'enjeu Eau et milieux aquatiques.



GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES SAGNES DE LA GODIVELLE

Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle pour le compte de l'État depuis 1985, le Syndicat mixte du Parc est chargé de trois missions essentielles : protéger, gérer et faire découvrir les tourbières de La Godivelle. Deux dossiers ont particulièrement marqué l'année 2019 : la préparation du projet de rénovation de la Maison de la Réserve aux côtés de la commune de La Godivelle, ainsi que la poursuite du programme d'études écologiques et de travaux de gestion des milieux. En parallèle, le Syndicat mixte du Parc a continué d'apporter son appui au projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle.

Travaux de rénovation de la Maison de la Réserve

La Maison de la Réserve est abritée dans un bâtiment vétuste peu adapté à l'accueil du public.

La Commune de La Godivelle, propriétaire des murs, a souhaité rénover cet espace afin de renforcer l'attractivité du bourg et de participer au développement du Cézallier.

Pour le Syndicat mixte du Parc, l'ambition est d'offrir au public un espace muséographique de qualité afin de mieux valoriser les richesses et la gestion de la Réserve naturelle. L'année 2019 a vu aboutir le montage technique et financier du projet et le recrutement de l'architecte pour un démarrage des travaux courant 2020.

Etudes écologiques

Le plan de gestion 2016>2020 de la Réserve des Sagnes a établi un programme ambitieux de gestion et d'acquisition de connaissances.

De nombreuses études ont été finalisées en 2019, permettant de mieux appréhender le fonctionnement des zones humides et de suivre la qualité des milieux. Parmi celles-ci, on peut citer l'inventaire du zooplancton, des oiseaux, des libellules, des papillons de nuit, des amphibiens et des reptiles, le diagnostic écologique des habitats tourbeux par les syrphes, l'analyse paléo-environnementale et l'étude piézométrique de la tourbière du Lac-d'en-Bas, l'étude piscicole et hydromorphologique des cours d'eau de la Godivelle...

Ces actions ont été rendues possibles grâce aux financements de l'Etat et aux aides du fonds FEDER et de l'AEAG.

Réaménagement du chemin du Lac d'en Bas

Le chemin longeant le Lac-d'en-Bas, située dans la Réserve des Sagnes et propriété de l'Etat, n'avait jamais fait l'objet de travaux d'entretien depuis les années 1970 et se trouvait dans un état dégradé.

La piste a été entièrement réhabilitée au printemps 2019, d'une part pour améliorer l'image du site et faciliter l'accès au sentier de découverte de la réserve naturelle et d'autre part pour améliorer les conditions d'accès des agriculteurs à leurs parcelles. La circulation des véhicules à moteur est désormais réservée aux exploitants agricoles et aux personnes à mobilité réduite.



Prélèvement de zooplancton dans les tourbières de La Godivelle



© SMENRVA I.P



OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de La Godivelle

PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, ONF, Faune Auvergne

FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme

CONTACT

Lionel Pont | 04 73 65 64 07
lpont@parcdesvolcans.fr



GESTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE LA TOURBIERE DU JOLAN ET DE LA GAZELLE

Le classement en réserve naturelle régionale (RNR) des Tourbières du Jolan et de la Gazelle est effectif depuis 2018, s'agissant de la première réserve naturelle du Cantal.

L'année 2019 a été consacrée à l'inauguration de la réserve, l'installation du comité consultatif, ainsi qu'au lancement des premières actions, dont la mise en place d'une partie de la signalétique réglementaire.

Un projet fédérateur

Situées sur les plateaux basaltiques du Cézallier cantalien, les Tourbières du Jolan et la Gazelle représentent un intérêt majeur à l'échelle régionale, en particulier vis-à-vis du réseau hydrographique et de son fonctionnement : leur position en tête de bassin versant, faisant la limite entre les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne, en font des zones humides de la plus haute importance.

Consciente de ces enjeux, mais aussi de la préservation de leur patrimoine naturel remarquable et du potentiel que cela constitue pour le développement local, la Commune de Ségur-les-Villas a sollicité la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le classement du site en réserve naturelle régionale (prononcé le 14 juin 2018). Le Syndicat mixte du Parc qui était chargé d'accompagner ce projet, en assure depuis la gestion.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Ségur-les-Villas

PARTENAIRES

Commune de Ségur les Villas, Hautes Terres Communauté, Hautes Terres Tourisme

FINANCEUR

Région Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT

Luc Bélenguier | 04 73 65 64 12
lbelenguier@parcdesvolcans.fr



L'installation de la réserve

Le premier comité consultatif de la réserve s'est tenu le 12 mars 2019. L'inauguration officielle de la réserve régionale a été organisée le 5 septembre 2019.

Les panneaux réglementaires principaux ont été installés sur le site et des animations estivales à destination du grand public ont été assurées.

Par ailleurs, afin de nourrir les réflexions sur la valorisation et l'ancrage territorial de cette réserve naturelle, des élus locaux ont rendu visite à leurs homologues de la réserve régionale du Lac du Malaguet, le 19 juillet 2019.

Cette rencontre fut l'occasion d'échanger sur la valorisation de ces zones naturelles d'exception, notamment au regard de la présentation des actions et projets de la réserve du Lac du Malaguet (aménagement d'un sentier de découverte, mise en place d'animations pour le grand public et les écoles, réalisation d'outils de communication).

Il revient donc au Syndicat mixte du Parc, en partenariat avec Hautes-Terres Tourisme et Hautes Terres Communauté de poursuivre ces réflexions en proposant un projet concerté pour les Tourbières du Jolan et de la Gazelle.



© SMPNRVALB



Inauguration de la Réserve des tourbières du Jolan et de La Gazelle, la première du Cantal



MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME PARTICIPATIF AUTOUR DE LA FONCTIONNALITE ET DE LA RECONNAISSANCE DES TOURBIERES

Lors de la première phase du projet, les participants souhaitent la reconnaissance de leurs actions favorables aux tourbières, le partage des connaissances acquises, la sensibilisation du plus grand nombre aux actions préservant les tourbières. Le Syndicat mixte du Parc est reconnu dans sa mission d'animation et de médiation de ce projet. De fait, en 2019, le porter à connaissance organisé a été poursuivi avec l'organisation localement d'ateliers et de conférences participatifs, ainsi que le lancement de la candidature RAMSAR.

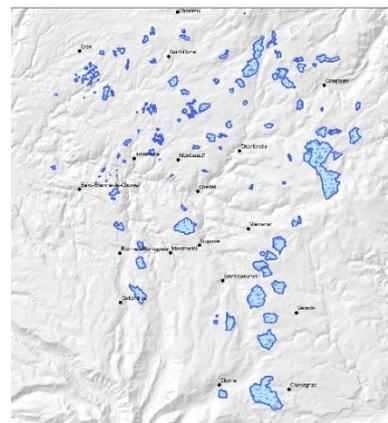
Candidature RAMSAR

La préparation de la candidature des tourbières et lacs à la candidature RAMSAR a été réalisée tout en encadrant une stagiaire ingénieur agronome ; elle a consisté en :

- > la synthèse des données scientifiques et rencontres de spécialistes
- > l'élaboration et soumission de la candidature à des ateliers d'experts et un COPIL Ramsar en lien avec la DREAL Auvergne
- > la préparation d'une fiche descriptive du site.



Atelier participatif à la Tourbière de Taphanel



quelques bourgs (pour repérage)
Tourbières de l'Artense et du Cézaillier



Le réseau de tourbières du Cézaillier et de l'Artense

Sur cette base, le COPIL a mandaté le Syndicat mixte du Parc comme organisme animateur du projet RAMSAR (dont Mme Jocelyne Mansana-Roche maire de La Godivelle et membre du Bureau du Parc, comme élue référente pour le projet)

Concertation locale

Des échanges ont été organisés sur le projet de candidature RAMSAR et information sur la portée du projet (non réglementaire, objectif de reconnaissance internationale d'un patrimoine naturel local d'exception)

- > information des personnels techniques des communautés de communes (Dômes-Sancy-Artense, Hautes Terres communautés) et de communes
- > organisation, par secteur, de 4 séries d'ateliers participatifs : approche de terrain (découverte d'un site et d'une problématique particulière) et conférences sur la dynamique du projet et la démarche

entamée pour la candidature RAMSAR (avec projection de vidéos témoignages des habitants)

- > diffusion du Carnet du Parc « Tourbières Parlons-en ! » qui illustre tout le travail de collecte des savoirs locaux liés aux tourbières.

Le Syndicat mixte du Parc a également participé à la fête du Cézaillier.

En 2020, seront poursuivis le porter à connaissance individuel, la collecte des savoirs et l'animation d'ateliers de partage des connaissances scientifiques acquises.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

36 communes communautés de Communes Hautes Terres communauté, Dôme-Sancy-Artense, Pays Gentiane, API

PARTENAIRES

Communes, EPCI, CEN Auvergne, Chambres d'agriculture 63 & 15, Fédération des chasseurs, des pêcheurs, forestiers, ONF, CRPF, OTSI, CPIE, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, scientifiques, propriétaires gestionnaires de tourbières, médiathèque Riom-ès-Montagnes, RAMSAR France

FINANCEUR

Europe FEDER Massif Central, Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne

CONTACT

Philippe Boichut | 04 73 65 64 28
pboichut@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ GESTION DE LA TOURBIERE DE JOUVION EN TANT QU'ESPACE NATUREL SENSIBLE

Couvrant près de 11 hectares, la Tourbière de Jouvion est un Espace Naturel Sensible (ENS) du Département du Puy-de-Dôme depuis 2003. La mise en oeuvre de ses deux premiers plans de gestion (2007-2012, 2014-2019) a été confiée au Syndicat mixte du Parc.

L'année 2019 a été consacrée à l'évaluation du plan de gestion 2014-2019, ainsi qu'au diagnostic écologique du site en vue de l'élaboration du futur plan de gestion 2021-2030.

Etudes scientifiques

De 2016 à 2019, une série d'études scientifiques spécifiques a été menée sur le site afin de mieux connaître et comprendre son origine et son fonctionnement. Elles ont montré les résultats suivants :

- la tourbière actuelle est d'origine anthropique, suite à une modification de son alimentation en eau (il y a 6300 ans) et au développement des activités humaines sur le site (pâturage ancien, usages agricoles plus récents, exploitation de la tourbe).
- l'état actuel global des milieux naturels du site est jugé satisfaisant.
- la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale telle que le papillon *Maculinea alcon alcon*, les libellules *Somatochlora arctica* et *S. flavomaculata*, les pies grièches ou *Tarier des prés* (passereaux des milieux ouverts), les criquets ou des araignées spécifiques des tourbières et rares, révèle une situation écologique saine du site et rappelle la responsabilité du territoire pour préserver ces espèces.

Mesures de gestion

La mise en défens de la tourbière haute et la mise en place d'un cycle de pâturage tournant adapté aux capacités du milieu font partie des mesures de gestion qui semblent donc répondre aux objectifs de préservation du site.

En outre, l'expérimentation pilotée depuis 2018 par le CEN Auvergne dans le cadre d'un projet « PRA *Maculinea* » pour préserver les populations de ce papillon rare a été poursuivie. Il s'agit d'étrépage des couches superficielles de la tourbière qui favorise le semis naturel des gentianes pneumonanthes, plantes nécessaires au développement de la larve du papillon.

Une gestion concertée, favorable au maintien des habitats naturels



Le diagnostic réalisé à l'automne 2019 confirme cette vision et dégage trois enjeux forts pour la gestion du site :

- la préservation des tourbières en bon état écologique
- la préservation patrimoniale de l'ensemble de la mosaïque de milieux naturels et des espèces de l'ENS
- l'ancrage territorial du site dans le contexte socio-économique et humain existant, indispensable à son maintien.

Enfin, le public a pu bénéficier d'animations gratuites réalisées par la SHNAO et Carbala proposées, dans le cadre du programme « Naturez-vous » financé par le Département du Puy-de-Dôme.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

Commune de Saint-Donat

➤ PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, Commune de Saint-Donat, CEN Auvergne, SHNAO, Pierre Goubet Consultant

➤ FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme

➤ CONTACT

Philippe Boichut | 04 73 65 64 28
pboichut@parcdesvolcans.fr

➤➤ GESTION DU LAC PAVIN - CREUX DE SOUCY EN TANT QU'ESPACE NATUREL SENSIBLE D'INITIATIVE LOCALE

Le site « Lac Pavin et Creux de Soucy » est un Espace Naturel Sensible (ENS) d'initiative locale, labellisé par le Département du Puy-de-Dôme à l'initiative de la Commune de Besse-et-Saint-Anastaise en 2011.

Il intègre l'ensemble du complexe géologique dit du Pavin qui inclue son bassin d'alimentation et le Creux de Soucy, le Puy de Montchal, ainsi que les boisements attenants, soit une surface de 523 hectares. L'objectif est de préserver les patrimoines exceptionnels qu'il abrite en lien avec une fréquentation touristique importante.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Les actions du plan de gestion 2018-2022 du site sont portées par la commune de Besse-et-Saint-Anastaise.

Depuis mi-2018, le SMPNRVA assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune à la gestion de l'ENS.

Dans ce cadre, 45 journées d'accompagnement ont été consacrées à l'engagement ou la poursuite de plusieurs actions sur l'ENS :

- suivi des études de qualité du lac Pavin portant sur la qualité de l'eau et l'étude de l'omble chevalier menée par la fédération de pêche du Puy-de-Dôme
- réalisation des inventaires et suivis des espèces patrimoniales de l'ENS : avifaune et insectes de tête de bassin (Odonates, Rhopalocères et Orthoptères)
- accompagnement à la conciliation de la pratique d'escalade et de la nidification du Faucon pèlerin
- comptage des chauve-souris du Creux de Soucy par Chauve-Souris-Auvergne et le Groupe Spéléologie Auvergne
- accompagnement des opérations d'échanges fonciers sur le bassin d'alimentation du lac Pavin
- recherche de solutions alternatives aux échanges fonciers (Paiements pour Services Environnementaux)
- conseil des gestionnaires forestiers dans leurs projets de coupe
- accompagnement pour élaborer le circuit thématique de l'ENS lac Pavin-Creux de Soucy et l'articuler avec le projet de sentier intercommunautaire ciblé sur le lac Pavin (porté par la Communauté de Communes Massif du Sancy)
- suivi du projet d'installation de toilettes sèches au Point Sublime, conseil technique et administratif pour le montage des dossiers de subvention et la préparation des consultations
- rédaction du bilan 2019 de l'ENS et préparation du programme 2020.



Vue paysagère depuis le « Point sublime » ré-ouvert après travaux

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

Commune de Besse-Saint-Anastaise

➤ PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, Chauve-souris Auvergne, FDAAPPMA 63

➤ FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme, Europe

➤ CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
nguimard@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ ÉTUDES DES LACS POUR PROPOSER DES MESURES DE GESTION ADAPTÉE À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS

Le territoire Parc a une forte responsabilité concernant les lacs naturels. Qu'ils soient d'origine volcanique ou glaciaire, le niveau de connaissances est variable selon les sites. Or, ces connaissances relatives aux lacs constituent une base indispensable pour proposer des mesures de gestion adaptée, notamment à l'échelle du bassin versant. Cette action consiste ainsi en la réalisation d'études portant sur l'amélioration de la connaissance de l'alimentation des lacs (pour une gestion à une échelle adaptée) et l'évaluation de la qualité de ces derniers.

Lac Chauvet

Dans le cadre du contrat territorial des sources de la Dordogne Sancy Artense, une étude de bilan des connaissances du bassin hydrogéologique a donc été réalisée en 2019. Un diagnostic des pratiques agricoles en complément a permis de prévoir des travaux de préservation du lac en lien avec les exploitants.

Lac de La Crégut

Dans le cadre de l'animation du contrat territorial sources de la Dordogne Sancy Artense, le Syndicat mixte du Parc contribue à la concertation locale organisée par EDF sur le plan Ambition Crégut dans la perspective du renouvellement de concession hydroélectrique de la Haute Dordogne.

Lac Guéry

Le Syndicat mixte du Parc accompagne le Département du Puy-de-Dôme dans le cadre de sa politique Espace Naturel Sensible, sur les enjeux et fragilités de ce lac. Le Syndicat mixte du Parc a mené en 2019 une étude visant à évaluer les flux de nutriments entrant dans le lac et proposer des mesures de gestion adaptées à l'échelle du bassin versant.

Lac Pavin

Le Syndicat mixte du Parc poursuit les suivis de la qualité engagés dans le cadre du Contrat des lacs - suivi continu de la physico-chimie et étude de l'Ombre chevalier par la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Puy de Dôme (FDAAPPMA).

Lac Servières

Le Syndicat mixte du Parc accompagne le Département du Puy-de-Dôme dans le cadre de sa politique Espace Naturel Sensible, sur les enjeux et fragilités de ce lac. Suite à une consultation, le Syndicat mixte du Parc est retenu par le Département pour rédiger le premier plan de gestion du site en 2020.

Gour de Tazenat

Le Syndicat mixte du Parc accompagne les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du plan d'actions concernant l'eutrophisation du lac, notamment le suivi des études du bassin d'alimentation du lac et du profil de baignade. Il assure son soutien à l'Université d'Auvergne pour un projet de Recherche sur les cyanobactéries.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

Communes de Besse-et-Saint-Anataise, Charbonnière-les-Vieilles, Vernines, Orcival, Trémouille

➤ PARTENAIRES

Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, FDAAPPMA du Puy-de-Dôme et du Cantal

➤ FINANCEUR

Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes

➤ CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
nguimard@parcdesvolcans.fr



Lac Servières

➤➤ MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL DES SOURCES DE LA DORDOGNE SANCY ARTENSE

Dans sa deuxième année de mise en œuvre, le contrat territorial Sources de la dordogne Sancy Artense voit désormais la réalisation des actions prévues. L'étude de gouvernance réalisée en 2018 a confirmé le Syndicat mixte du Parc dans son rôle de coordinateur et d'animateur général du contrat jusqu'à son échéance de décembre 2021.

Animateur du contrat

Le Syndicat mixte du Parc a accompagné les porteurs de projets inscrits au contrat.

Par exemples :

- la Fédération de Pêche du Cantal a rétabli la continuité écologique en deux points du Tact et du Taurons afin d'assurer la mobilité piscicole nécessaire à la réalisation du cycle de vie des Truites fario notamment.
- les acteurs de l'animation agro-environnementale ont organisé des journées de sensibilisation à destination des agriculteurs sur la gestion des cours d'eau et celle de la ressource en eau à l'échelle des exploitations.
- La mise en oeuvre des travaux en rivière pilotés par la Communauté de communes Dômes Sancy Artense ou encore des projets d'assainissement comme à Taupes ont également été accompagnés.
- Le projet de concertation Ambition Crégut mené par EDF a également été suivi de près au regard des enjeux de ce site.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

Communautés de communes :
. Dômes Sancy Artense
. Massif du Sancy
. Sumène Artense
. Pays Gentiane
. Hautes terres



➤ PARTENAIRES

Chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, Bio 63, FRCIVAM, FDAAPPMA du Puy-de-Dôme et du Cantal, CEN Auvergne, EPIDOR et financeurs ci-dessous

➤ FINANCEUR

Agence de l'eau Adour Garonne, Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, communes et communautés de communes, Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Elodie Mardiné | 04 73 65 64 11
emardine@parcdesvolcans.fr

Maître d'ouvrage

Le Syndicat mixte du Parc a poursuivi l'étude de la restauration de la continuité écologique en rivières sur 8 obstacles puydômois avec des perspectives intéressantes de suppression de seuils désormais sans usage. L'inventaire des zones humides du bassin versant de la Tialle mené par Alter Eco s'est achevé cette année, permettant de mieux connaître la répartition et l'état de ces milieux en lien avec une rivière qui présente de plus en plus souvent des assècs estivaux. L'année 2019 a également été l'occasion de lancer une étude pour la restauration d'une ravine d'érosion d'origine anthropique au niveau du captage d'eau potable de Saint-Donat dans la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy.

Un temps important a été consacré à la mise en oeuvre des conclusions de l'étude de gouvernance des compétences du grand cycle de l'eau, menée en 2018 à l'échelle du contrat et étendue à l'ensemble du bassin versant de la Rhue. Le SMPNRVA, confirmé dans son rôle d'animation générale de ce contrat, a souhaité faire évoluer ses statuts pour correspondre avec ces missions. Toutefois, ce processus n'a pas abouti car la concertation avec les partenaires n'est pas achevée. Les travaux menés actuellement visent à construire des scénarios techniques et financiers de gouvernance permettant aux élus de se positionner sur la gouvernance du grand cycle de l'eau souhaitée pour la suite du Contrat. L'extension du périmètre d'animation au bassin de la Rhue a permis au Syndicat mixte du Parc d'accompagner la Communauté de communes Pays Gentiane dans la création d'un poste et l'embauche d'un technicien de rivières dans l'objectif d'un Programme Pluriannuel de Gestion de bassin versant.



Lac Chauvet

© SMPNRVA EM

➤➤ SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE POLITIQUES LOCALES EN FAVEUR DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'animation « eau et milieux aquatiques » réalisée par le Syndicat mixte du Parc permet d'assurer la mise en œuvre de son programme d'actions, concourant aux objectifs de la charte 2013-2025, à savoir :

- le développement et la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire
- la gestion durable des lacs naturels
- la maîtrise des usages de l'eau
- la préservation de la trame verte et bleue
- la connaissance des milieux aquatiques.

Actions menées par le Syndicat mixte du Parc

Outre l'animation du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense pour lequel le Syndicat mixte du Parc est maître d'ouvrage, son action a consisté en 2019 à :

- contribuer à la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire et à la préservation de la trame verte et bleue par l'accompagnement des SAGE et Contrats territoriaux du territoire et sa participation :
 - . aux CLE des SAGE Allagnon, Allier aval, Sioule et Dordogne amont
 - . au comité de suivi de l'étude zones humides du SAGE Allier aval
 - . aux réunions des Contrats territoriaux du territoire
 - . aux réunions du groupe « milieux aquatiques » du Département du Cantal et de la cellule ASTER du Département du Puy de Dôme
 - . à la concertation organisée par EPIDOR dans le cadre de Dordogne 2050.
- participer à une réunion, en avril, avec les Directeurs des Syndicats mixtes de Parcs agissant sur le bassin Adour Garonne, en présence de Monsieur Choisy, Directeur général de l'AEAG, sur les enjeux de tête de bassin et préparer un projet de convention entre ces partenaires
- suivre l'actualité liée à la compétence GEMAPI : poursuite de la concertation concernant la proposition d'évolution des statuts vers un syndicat mixte à la carte, permettant de prendre la compétence partagée de l'item 12 (animation) sur le territoire sur le bassin de l'amont de la Dordogne, intégrant le bassin orphelin de la Rhue
- veiller à l'intégrité de l'enjeu « eau et milieux aquatiques » dans les documents d'urbanisme, notamment à travers le Regard du Parc
- rédiger des avis techniques et assurer la transversalité de l'enjeu Eau au sein des projets du Syndicat mixte du Parc, notamment dans le cadre de la consultation sur l'état des lieux en 2019 des masses d'eau
- suivre des projets liés à l'hydroélectricité, notamment en lien avec le renouvellement de la concession de la Haute-Dordogne.



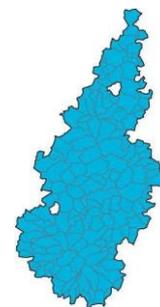
Lac de Lastiouilles

➤ OBJECTIF CHARTE

2.2.1.1 Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



➤ PARTENAIRES

Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, EPIDOR, Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon, SIGAL, SIVU Couze Chambon, SIAV Couze Pavin, SIVOM Haute Dordogne, Clermont Auvergne Métropole, SIARRiom, FDAAPPMA du Puy-de-Dôme et du Cantal

➤ FINANCEUR

Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
nguimard@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ JOURNÉE D'INFORMATION DES ÉLUS SUR L'ENJEU "EAU ET MILIEUX AQUATIQUES"

Le Syndicat mixte du Parc sensibilise divers publics à la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, en partenariat notamment avec les acteurs de l'eau. Parallèlement aux actions visant les publics scolaires et des habitants du territoire, le Syndicat mixte du Parc organise et participe à des journées d'information destinées spécifiquement aux élus, acteurs décisionnaires et prescripteurs sur leurs territoires.

En 2019, le Syndicat mixte du Parc a contribué à une journée d'information sur les zones humides, organisée par le Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL).

La contribution du Syndicat mixte du Parc

Le SIGAL, le CEN Auvergne et le Syndicat mixte du Parc travaillent ensemble depuis de nombreuses années pour préserver les zones humides.

En 2019, le SIGAL a co-organisé avec le Syndicat mixte du Parc et le CEN Auvergne une journée technique pour sensibiliser les élus du bassin de l'Alagnon aux zones humides.

Cette journée s'est déroulée le 1er octobre à Allanche (15) et a permis de rassembler une trentaine d'élus et de techniciens.

Après une définition des zones humides et des rappels réglementaires par le SIGAL, le Syndicat mixte du Parc est intervenu avec le CEN Auvergne afin de présenter l'intérêt des zones humides dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Les modalités d'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme ont également été présentées.

La journée s'est achevée par une visite de terrain animée par le CEN sur la gestion des zones humides en lien avec la production d'eau potable (captages de Mathonnière au-dessus d'Allanche).



Visite des captages de la Mathonnière A Allanche le 1er octobre 2019

➤ OBJECTIF CHARTE

2.2.1.1 Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Territoire de l'Agence de l'eau Loire Bretagne

➤ PARTENAIRES

SIGAL, CEN Auvergne

➤ FINANCEUR

Agence de l'eau Loire Bretagne, SIGAL, CEN Auvergne, Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
nguimard@parcdesvolcans.fr



Transition énergétique et aménagement de l'espace

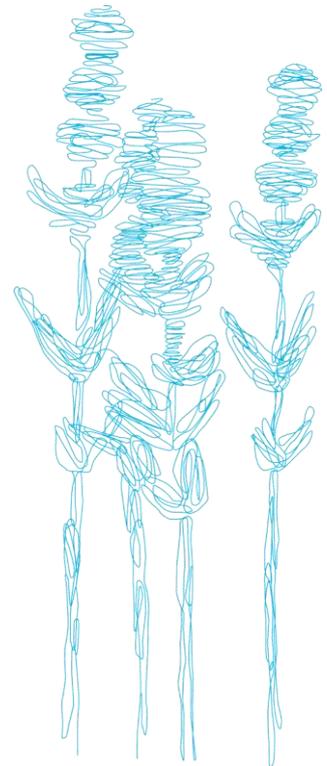
Territoire de moyenne montagne, le Parc des Volcans d'Auvergne fait face à une vulnérabilité énergétique importante : chauffage proportionné à la rigueur climatique, faible performance énergétique du bâti, déplacements fréquents liés à l'éloignement des centres bourgs et agglomérations périphériques.

La priorité est donc de **RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS** d'énergie et les émissions des gaz à effet de serre, tout en contribuant à l'effort national de production d'énergie renouvelable dans le respect des sensibilités patrimoniales rappelées dans la charte.

Au-delà de la transition énergétique à opérer, une maîtrise qualitative de l'évolution des espaces bâtis est nécessaire pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement, lutter contre la banalisation des singularités du paysage, optimiser les services publics et favoriser un développement économe durable. Les acteurs publics sont donc amenés à prendre en compte ces enjeux dans leurs projets d'aménagement et d'**URBANISME**.

Pour contribuer à leurs démarches, le Syndicat mixte du Parc propose des opérations pilotes, implique des structures de conseils et accompagne également des porteurs de projets, notamment en apportant des connaissances et un appui important aux élus locaux. Grâce à des approches qualitatives et la mobilisation d'outils pertinents (comme l'Atelier Rural d'Urbanisme), il cherche à favoriser leur qualité, efficacité et efficience :

- Y sensibilisation des acteurs aux enjeux Energie Climat
- Y expérimentation et évaluation d'un dispositif de covoiturage dynamique entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand
- Y animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme
- Y accompagnement de projets d'urbanisme de planification
- Y conception d'un plan de paysage participatif Vallée de la Rhue / Val de Sumène
- Y actualisation et valorisation de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé.



➤➤ EXPÉRIMENTATION ET ÉVALUATION D'UN DISPOSITIF DE COVOITURAGE DYNAMIQUE ENTRE ROCHEFORT-MONTAGNE ET CLERMONT-FERRAND

Menée dans le cadre d'une dynamique animée par IPAMAC, un projet de covoiturage spontané a été conçu durant plusieurs années. C'est en 2019, avec le SMTC-AC et en associant le Département du Puy-de-Dôme, ainsi que Clermont Auvergne Métropole, que « Covoit'ici » a été expérimenté en 2019 auprès des habitants du Parc proches de la route départementale 2089, entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand.

Opération expérimentale

Le projet Covoit'ici Rochefort-Clermont bénéficie d'une co-maîtrise d'ouvrage assurée par le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) et le Syndicat mixte du Parc. Cette gouvernance partenariale met ainsi à profit des compétences variées et des financements dédiés à chacun des deux acteurs dans le cadre d'une expérimentation menée sur deux années.

Elle a permis le lancement de la ligne de covoiturage spontanée en 2019 :

- finalisation des travaux d'aménagement des arrêts covoit'ici : marquages au sol des arrêts minutes et des places de stationnement dédiés, installation d'abri-voyageurs, de la signalisation, des panneaux lumineux et bornes
- mobilisation des acteurs locaux : création d'une communauté d'usagers, communication dans les bulletins municipaux et la presse locale
- inauguration et ouverture de la ligne Covoit'ici Rochefort-Clermont le 2 mai 2019 avec toutes les parties prenantes au projet
- élaboration d'un premier bilan fin juin 2019 (519 inscrits dans la communauté Covoit'ici et une cinquantaine de trajets réalisés) et mise en place du partenariat avec ATMO pour le suivi et l'évaluation des impacts du service sur la qualité de l'air en ville



Inauguration de la ligne Covoit'ici Rochefort-Clermont le 2 mai 2019

- ajustements techniques, actions de terrain auprès des premiers usagers, analyse de leur retours
- organisation d'un comité de pilotage avec les financeurs pour une première évaluation du service, chiffres fin 2019 : 657 inscrits dans la communauté Covoit'ici Rochefort-Clermont, 352 utilisateurs actifs, 225 trajets passagers réalisés, 717 trajets conducteurs déclarés sur leur application Covoit'ici, 4 025 km covoiturés
- travail de concertation pour apporter des améliorations au service en 2020 en accentuant le bénéfice économique du service pour les habitants : tarif unique à 1,60 euro, billet valable sur réseau T2C, déplacement de l'arrêt Salins au CHU, prêt de trottinette pour la gestion du dernier km, garantie départ à 15 minutes, bonus conducteur pour inciter à déclarer son trajet en tant que conducteur sur l'application Covoit'ici (estimation d'un temps attente passager).

Le montage original et le caractère innovant de ce projet ont suscité amené les maîtres d'ouvrage à témoigner lors de journées organisées par l'Etat, la Région, la Métropole, ainsi qu'auprès de médias France bleue, La Montagne, le Journal du dimanche...

➤ OBJECTIF CHARTE

2.2.2.1. Economiser l'énergie en priorité

➤ LOCALISATION

Communes de La Bourboule, Saint-Sauves, Rochefort-Montagne, Saint-Roche, Theix, Clermont Auvergne Métropole

➤ PARTENAIRES

SMTC-AC, Covoiturage Auvergne, Département et Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, ATMO, ADEME, Agence d'urbanisme de Clermont, CGET (ANCT)

➤ FINANCEUR

ADEME, FEDER, CGET (ANCT)

➤ CONTACT

Virginie Delage | 04 73 65 64 19
vdelage@parcdesvolcans.fr

➤➤ ANIMATION DE L'ATELIER RURAL D'URBANISME

Le Syndicat mixte du Parc anime l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) depuis 2013. Ce dispositif se définit comme un collectif technique fédérant une quinzaine de partenaires qui interviennent gratuitement dans le domaine de l'urbanisme. Cet outil propose un soutien méthodologique mutualisé aux communes et à leurs groupements ayant approuvé la charte 2013-2025 du Parc.

Activités de l'Atelier Rural d'Urbanisme

L'ARU a poursuivi l'accompagnement technique de projets engagés, notamment :

- l'aménagement du centre-bourg de Sayat
- l'étude de programmation pour la revitalisation du centre-bourg de Volvic.

En matière de communication :

- le livret de présentation des services offerts par l'ARU aux collectivités du Parc a été ré-édité
- une journée de sensibilisation et d'échanges « Rendez-vous de l'ARU » a été organisée à Bagnols le 15 novembre 2019 ; développement l'enjeu de « Préserver et valoriser les haies dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne », cette rencontre a rassemblé 33 élus et techniciens.

La convention liant les partenaires qui oeuvrent au sein de l'ARU arrivera à son terme fin 2019. Afin d'étudier les conditions de sa reconduction dans le cadre d'une stratégie renouvelée du SMPNRVA :

- un questionnaire d'évaluation des services rendus par l'ARU a été adressé en janvier aux 9 communes et EPCI bénéficiaires ; sur les 8 retours, 4 ont estimé que l'ARU répond de façon satisfaisante à leurs attentes et 4 de façon très satisfaisante.
- une réunion avec l'ensemble des acteurs institutionnels et techniques de l'urbanisme et des paysages a été organisée à Compains le 23 septembre 2019.

L'objectif était de mobiliser les partenaires dans la définition de nouvelles priorités et démarches du Syndicat mixte du Parc pour la période 2020 - 2025.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.3.1.2 Mettre en synergie les structures de conseils au sein d'un « atelier rural d'urbanisme » pour renforcer l'accompagnement des collectivités locales

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



➤ PARTENAIRES

Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, DDT – CAUE – Chambres d'agriculture – STAP du Cantal et du Puy-de-Dôme, SMAF, Aduhme

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdi@parcdesvolcans.fr



Rendez-vous de l'ARU à Bagnols le 15 novembre 2019 « Préserver et valoriser les haies dans le Parc »

➤➤➤ ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'URBANISME DE PLANIFICATION

Conformément aux Codes de l'urbanisme et de l'environnement, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions de la Charte du Parc. Afin de faciliter la traduction de ces dispositions à l'échelle locale, le Syndicat mixte du Parc assure le suivi et accompagne l'élaboration / la révision des SCOT, PLU (intercommunaux) et cartes communales.

Il intervient en amont des projets : rédaction et présentation du Regard du Parc (porter à connaissance), aide à la rédaction des cahiers des charges et, lors des phases de consultation, participation aux COPIL, sensibilisation et expertise....

Accompagnement de documents d'urbanisme

7 projets d'urbanisme conseillés (dont un par l'Atelier Rural d'Urbanisme) :

- carte communale : Le Falgoux
- PLU : Ceyssat (ARU), Charbonnières-les-Varennes, Laveissière, Besse-et-Saint-Anastaise
- PLUi : Communauté de communes Riom Limagne et Volcans
- PLU-H : Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois

Porter à connaissance

Le Regard du Parc est élaboré en amont des projets. Présenté et diffusé aux collectivités s'engageant dans l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme (SCOT, PLU(i), carte communale), il porte à la connaissance des élus et des bureaux d'études les dispositions de la Charte du Parc relatives à l'urbanisme, à l'aménagement et au paysage, ainsi que les enjeux spécifiques au territoire.

3 regards du Parc élaborés en 2019 :

- révision de la carte communale du Falgoux
- révision des PLU de Laveissière et de Besse-et-Saint-Anastaise
- élaboration du PLUi de Mond'Arverne Communauté.

Avis rendus

Avis sur les documents d'urbanisme (conformément au Code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du Parc, en tant que Personne Publique Associée, est sollicité pour donner son avis sur les documents arrêtés. Dans ce cadre, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du Parc).

2 avis favorables rendus sur :

- les PLU de Charbonnières-les-Varennes et de Ceyssat
- le PLU-H Communauté d'Agglomération du Bassin Aurillacois.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.3.2.1 Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



➤ PARTENAIRES

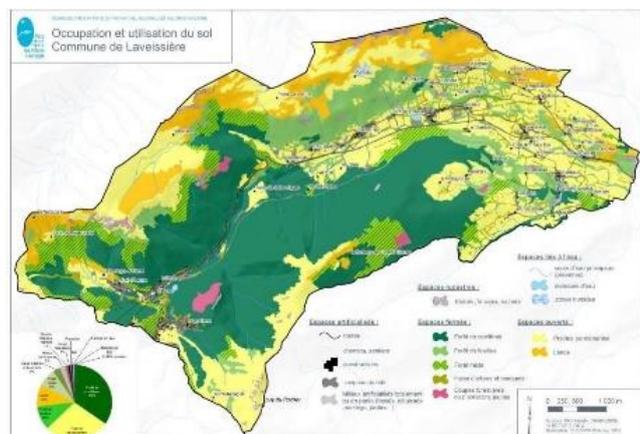
Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, DDT – CAUE – Chambres d'agriculture – STAP du Cantal et du Puy-de-Dôme, SMAF, Aduhme

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdi@parcdesvolcans.fr



Extrait du Regard du Parc de Laveissière

➤➤➤ CONCEPTION D'UN PLAN DE PAYSAGE PARTICIPATIF VALLÉE DE LA RHUE / VAL DE SUMÈNE

A travers la réalisation d'un Plan de Paysage Participatif, le Syndicat mixte du Parc a souhaité décliner de manière opérationnelle et à une échelle locale les grandes orientations de la charte 2013-2025 du Parc et du Schéma payager du Parc élaboré la préparation de celle-ci en 2010. Au service des élus, cet outil permet d'appréhender les paysages, aussi naturels et qu'urbains, comme une ressource et un levier de développement local. C'est aussi une démarche concertée entre les différents acteurs (élus, habitants, jeunes publics, entrepreneurs...), au service d'un projet de territoire.

Moyens mobilisés et choix du territoire

Pour animer l'élaboration du Plan de paysage à travers la mise en place de plusieurs dispositifs participatifs basés sur le thème du voyage, le Syndicat mixte du Parc a choisi, en 2018, un collectif d'architectes et de paysagistes : 1 pas de côté, Bureau B02 et Les Andains.

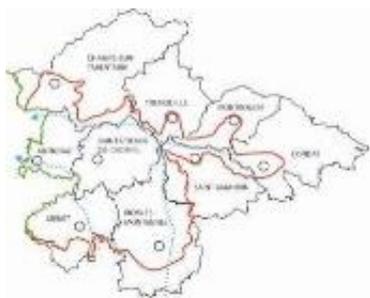
Neuf communes et deux intercommunalités cantaliennes « Vallée de la Rhue Val de Sumène » (Cantal) se sont portées candidates pour ce projet. Le territoire d'étude est structuré par quelques pôles principaux : Riom-ès- Montagnes, Menet, Champs-sur-Tarentaine, Condat.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.1.4 Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage

➤ LOCALISATION

Communauté de communes Pays Gentiane et Sumène-Artense



➤ PARTENAIRES

Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, DDT – CAUE – Chambres d'agriculture – STAP du Cantal et du Puy-de-Dôme

➤ FINANCEUR

Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Leader

➤ CONTACT

Solène Forner | 04 71 20 22 10
sforner@parcdesvolcans.fr

Principales étapes en 2019

- 15 février : animation d'un second temps d'échanges « Auberge des voyageurs » à la Ferme Auberge des Arbres à Riom-es-Montagne : atelier participatif visant la définition des enjeux du Plan de paysage suite aux résultats du diagnostic
- 16 mai : présentation aux élus locaux de l'avancée du Plan de paysage et validation des actions issues des différents ateliers participatifs organisés en 2018 et 2019
- 5 juillet : organisation d'une rencontre et d'un temps d'échanges avec Saint-Flour Communauté, pour croiser les regards entre porteurs et bénéficiaires de projets du Plan de paysage sensibiliser les élus et techniciens à la démarche et aux résultats obtenus, échanger sur le projet de Plan de paysage de Saint-Flour-Communauté, se projeter sur des actions concrètes à envisager
- 25 octobre : après restitution finale de la démarche, animation d'un temps d'échanges avec les acteurs locaux à l'Auberge de la Sumène à Antignac, dans le cadre des Bistrots d'automne
- Décembre : envoi numérique aux techniciens des deux intercommunalités du dossier de Plan de paysage « Vallée de la Rhue – Val de Sumène » (livret de synthèse, posters des 6 objectifs de qualité paysagère, synthèse des actions envisagées).

Lors des différents échanges, plusieurs enjeux et pistes d'actions ont été identifiés, autour de 4 axes : production et consommation alimentaire, la vie dans les villages, la valorisation de la forêt et la valorisation de l'eau et des lacs.

Rendez-vous de l'ARU à Bagnols le 15 novembre 2019 « Préserver et valoriser les haies dans le Parc »



© SMPNRVA JP



ACTUALISATION ET VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE BÂTI NON PROTÉGÉ

Un premier inventaire du petit patrimoine bâti non protégé (croix, fours, lavoirs, fontaines...) a été réalisé par le Syndicat mixte du Parc entre 1990 et 1995. Depuis 2013, une démarche est en cours pour actualiser, compléter et numériser l'ensemble des données inventoriées.

L'objectif est de fournir des informations aux collectivités et aux associations locales : la connaissance et la préservation du patrimoine vernaculaire contribuent à l'amélioration du cadre de vie, à la mise en lumière de l'histoire des lieux et des paysages, et participent au développement du territoire.

Moyens mobilisés et choix du territoire

Mené de 2013 à 2018, l'inventaire du petit patrimoine bâti poursuivait plusieurs objectifs : constituer une base de données numérisée et transmettre les données aux acteurs locaux afin de stimuler les projets de valorisation et de restauration.

Le nombre d'objets recensés sur les 147 communes du Parc est très important, soit environ 5 500 objets de nature diverse (croix, fours, lavoirs, fontaines...) identifiés. Ce travail a reposé en particulier sur deux opérations d'inventaire participatif, dont la dernière qui a été menée 2018 sur la Commune de Saint-Etienne-de-Chomeil.

En 2019, les fiches descriptives de ce dernier inventaire participatif ont été réalisées et diffusées à la commune, ainsi qu'à la Communauté de commune du Pays Gentiane. La préparation des fiches portant sur l'ensemble de l'inventaire (près de 6000 éléments à l'échelle du Parc) est en cours. Ces données sont d'ores et déjà disponibles sur demande auprès du SMPNRVA et sur le site Internet du CRAIG.

Un rapprochement avec la Fondation du patrimoine a été opéré en 2019

afin de faciliter le montage et le financement de projets de restauration et de valorisation de patrimoine culturel. Le partenariat s'est conclu par l'adoption d'une convention prévoyant, sur une durée de trois ans, qui précise:

- pour la Fondation du Patrimoine, des interventions à mener sur l'ensemble des communes adhérentes et partenaires du Parc, à partir des outils mis à sa disposition et des financements dont elle dispose, pour accompagner des propriétaires privés et publics
- pour le Syndicat mixte du Parc, à :
 - . transmettre à la fondation les données de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé
 - . informer les publics de ce partenariat et des aides proposées par la fondation, ainsi que des autres possibilités de subventions et d'exonérations
 - . orienter les porteurs de projets vers ces types de dispositif et faciliter leur mise en relation avec la Fondation du patrimoine.

➤ OBJECTIF CHARTE

3.4.2.2 Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRES

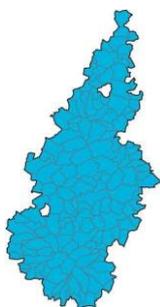
CAUE et UDAP du Cantal et du Puy-de-Dôme, DRAC Auvergne Rhône-Alpes

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdir@parcdesvolcans.fr



Signature le 13 décembre 2019 de la convention avec la Fondation du patrimoine

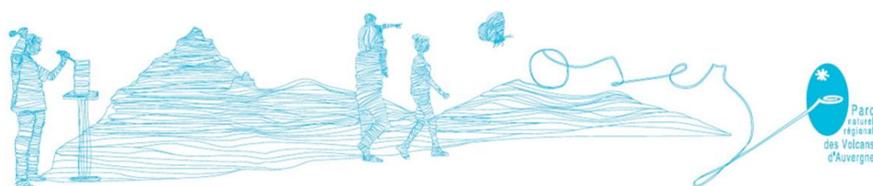


Soutien d'activités durables

actrices de l'identité patrimoniale
du Parc



© SMPNIRVA

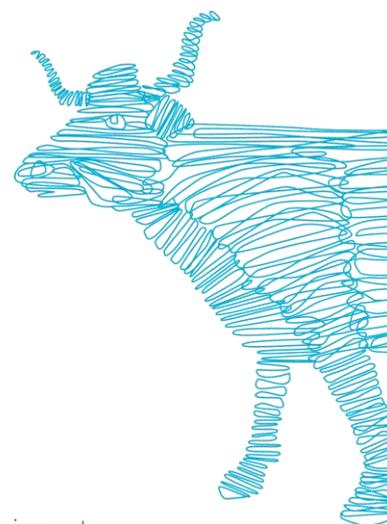


Le Parc des Volcans d'Auvergne est un vaste territoire qui se singularise par la quantité et la qualité de son herbe, une forte biodiversité, le caractère remarquable des paysages, la richesse de formes architecturales, la diversité de savoir-faire et de matériaux locaux, l'omniprésence de l'eau et de la forêt... Ces particularités sont autant de ressources et de contextes qui ont permis à des activités de devenir aujourd'hui emblématiques des Volcans d'Auvergne et motrices de l'économie locale :

AGRICULTURE, ACCUEIL TOURISTIQUE, mais aussi exploitation de la **PIERRE VOLCANIQUE**... constituent des secteurs d'emplois importants ancrés dans le Parc qui valorisent des ressources locales fondatrices du classement du Parc.

A travers plusieurs actions, le Syndicat mixte du Parc accompagne des professionnels de ces secteurs d'activités, les incitant à adapter et mutualiser leurs pratiques pour s'inscrire dans une économie durable : il s'agit de diminuer les impacts sur l'environnement, de mieux valoriser le caractère patrimonial des productions, de développer une plus-value économique locale, ainsi que de faire progresser les échanges et liens sociaux autour des savoir-faire locaux. Les principales interventions en 2019 du Syndicat mixte du Parc ont été les suivantes :

- Y accompagnement des associations d'éleveurs de races locales pour leur valorisation économique et promotion
- Y engagement du Parc des Volcans d'Auvergne dans l'écotourisme
- Y réalisation d'outils de sensibilisation au Parc, à destination de professionnels du tourisme
- Y animation et actualisation des outils de découverte du Parc, à destination des visiteurs
- Y accompagnement d'organismes d'événementiels sportifs écoresponsables
- Y mise en avant de produits, savoir-faire locaux, spécificités patrimoniales et d'offres de randonnée dans la Boutique du Parc
- Y attribution de la marque Valeurs Parc à des produits et savoir-faire artisanaux du territoire.
- Y préservation et valorisation de forêts patrimoniales du Parc des Volcans d'Auvergne
- Y conception participative d'un sentier d'interprétation géologique à Saint-Victor-La-Rivière
- Y animation du programme Leader 2015 » 2020 du GAL Territoires Volcans



➤➤➤ ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS D'ÉLEVEURS DE RACES LOCALES POUR LEUR VALORISATION ÉCONOMIQUE ET PROMOTION

Adaptées aux caractéristiques physiques du territoire, les races locales (vaches Ferrandaises et salers, brebis Rava, chevaux d'Auvergne et chèvres du Massif Central) sont emblématiques du Parc. Elles sont pourvoyeuses de produits locaux authentiques et générateurs de valeur ajoutée.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'attache à apporter un appui aux associations de défense de ces races, notamment en ce qui concerna la valorisation économique de leurs productions.

Association La Ferrandaise

Accompagnée par le Syndicat mixte du Parc depuis 1977, l'association a bénéficié d'un mi-temps d'animation, mis à disposition par l'Établissement départemental de l'élevage du Puy-de-Dôme, et les syndicats mixtes des Parcs du Livradois-Forez et des Volcans d'Auvergne. Engagée dans un projet stratégique 2018-2020, le soutien de l'EDE 63 ayant pris fin, l'Association cherche désormais à se doter d'un(e) animateur(trice), notamment grâce à une cagnotte de 9145 euros récoltés lors de la campagne de financement participatif sur www.miimosa.com en 2018 accompagnée par le SMPNRVA.



Vache de race Ferrandaise

Éleveurs de brebis Rava

En 2018, le travail d'une stagiaire au Syndicat mixte du Parc, portant sur l'émergence d'un produit ovin en Chaîne des Puys, a mis en évidence l'opportunité de mieux valoriser les agneaux Rava mâles. Soucieux d'être entendus dans le cadre de la gestion en particulier du site inscrit au Patrimoine mondial, les éleveurs Rava ont souhaité se regrouper en association, avec l'appui de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense et du Syndicat mixte du Parc. Une association des éleveurs de brebis Rava du Puy-de-Dôme a donc été créée en janvier 2020. Le Syndicat mixte du Parc suit les actualités de ce collectif qui est en cours de structuration.

Tradition Salers

Le Syndicat mixte du Parc est partenaire du GIEE « Innover et améliorer la durabilité du système Traditionnel Salers pour assurer un avenir à ce modèle d'élevage unique, ancré à son territoire par la valorisation des ressources naturelles et par la commercialisation de produits de qualité » (expertise environnementale et territoriale du Syndicat mixte du Parc et valorisation des produits).

➤ OBJECTIF CHARTE

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRES

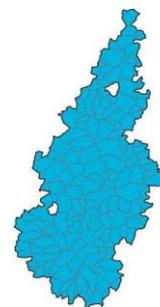
Institut de l'Élevage, SMPNRLF, Éleveurs Rava, Communauté de communes Dômes Sancy Artense, EDE63, Elvanovia, CA 63 et 15, Tradition Salers

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Stéphanie Fortin | 04 73.65.64.16
sfortin@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ RÉALISATION D'OUTILS DE SENSIBILISATION AU PARC, À DESTINATION DES PROFESSIONNELLS DU TOURISME

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Syndicat mixte du Parc proposait aux entreprises touristiques partenaires du territoire des outils d'aide à la décision pour optimiser leur gestion de l'eau et de l'énergie. Devenus obsoètes, ces outils ont été mis à jour en vue d'un déploiement plus large auprès des acteurs du tourisme.

Par ailleurs, un sac à dos équipé pour la découverte approfondie de l'environnement a été mis en test dans deux offices de tourisme partenaires.

Actualisation de supports

Dans le cadre de son action en faveur de l'accompagnement des entreprises touristiques vers un management durable de leur activité, le Syndicat mixte du Parc s'est inspiré d'outils développés dans le Parc national des Cévennes pour mettre en place, en 2012 :

- 2 mallettes, pour sensibiliser aux économies d'eau équipées d'un débitmètre et de dispositifs de réduction ou de limitation du débit d'eau aux robinets
- 2 autres, concernant les économies d'énergie, équipées d'un wattmètre et différents modèles d'ampoules basse consommation
- des fiches de conseil pour favoriser la gestion environnementale dans les entreprises touristiques.

Le contexte et les matériaux ont beaucoup évolué depuis, notamment en matière d'éclairage puisque que les ampoules Leds remplacent les ampoules basse consommation. Par ailleurs, des fournisseurs de matériaux écologiques se sont installés dans la région et il est maintenant possible de s'approvisionner à proximité.

Fort de ce constat, le Syndicat mixte du Parc a mandaté le prestataire qui a travaillé sur les exemplaires originaux de ces outils, pour les remettre à jour sous la forme de 2 jeux de 2 malettes eau et énergie.

Aussi, à partir de 2020, ces outils, initialement proposés aux seules entreprises partenaires du Parc, seront proposés à l'ensemble des entreprises touristiques du territoire, via une mise à disposition par les offices de tourisme qui en feront la demande.

Pour ses adhérents présents sur le territoire Parc, Hautes Terres Tourisme a souhaité une diffusion large des fiches écogeste du Parc. Cette opération s'inscrit dans le partenariat existant depuis 2007 entre le Syndicat mixte du Parc et cet office de tourisme qui accueille, à Murat, un espace dédié au Parc. Ce partenariat a été renouvelé en 2019 pour une durée de 3 ans.

En 2019, le Syndicat mixte du Parc a également développé un outil de sensibilisation à l'environnement du territoire Parc, le sac à dos « Curieux de nature » : équipé d'une carte IGN au 1/25000e du secteur, d'une loupe, d'un aspirateur à insecte, d'une boîte à insecte pour observer ses prises, d'un diapason, d'un stéthoscope et de guides de découverte de la faune et de la flore locale, ce sac peut être proposé aux touristes comme support de leur visite dans le territoire. Afin de vérifier que le format et le contenu sont adaptés à la demande notamment de la clientèle familiale et de caler le mode de prêt, 2 sacs à dos ont été mis en test auprès de l'Office de tourisme du Carladès et de la Maison de la Montagne du Guéry

➤ OBJECTIF CHARTE

3.2.1.1 Inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme Durable

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRES

Acteurs du tourisme

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc, DREAL Auvergne Rhône Alpes, Leader Volcans d'Auvergne

➤ CONTACT

Eve Alcaïde | 04 71 22 22 10
ealcaide@parcdesvolcans.fr



Sac à dos « Curieux de nature »

➤➤➤ ACCOMPAGNEMENT D'ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTIELS SPORTIFS ÉCO-RESPONSABLES

De nombreux événements sportifs de pleine nature ont pour terrain de jeu le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Ces événementiels sont sources de fréquentations, mais aussi de séjours touristiques sur le territoire Parc. Par ailleurs, ces événementiels, dont plusieurs se déroulent sur 2 jours au moins, rassemblent des pratiquants locaux ou venus d'autres régions de France, parfois même de l'étranger.

Le Syndicat mixte du Parc propose un accompagnement de ces manifestations vers une organisation éco-responsable, permettant aux organisateurs de valoriser leur engagement aux côtés et dans les valeurs du Parc.

22 manifestations partenaires du Parc

Dans le cadre de la démarche responsable proposée par le Syndicat mixte du Parc, ces événementiels s'engagent à réduire leur impact tout en contribuant à la promotion du territoire, en :

- étant vigilants sur la gestion des déchets (réduction des emballages, tri sélectif)
- faisant la promotion du covoiturage et en organisant si besoin des navettes collectives,
- mettant en avant les produits et les savoir-faire locaux
- valorisant le travail des bénévoles
- favorisant dès que possible l'accès à tous des épreuves

En 2019, 22 événementiels sportifs de nature ont rejoint la démarche « Manifestations partenaires du Parc », dont de nombreux trails :

- 3 Ultra-Tracks : « l'UTPMA » et « l'Aquaterra » dans la partie Cantal du territoire Parc, la « GTWX » sur la traversée du Parc du Lioran à Volvic
- un support au championnat de France de Trail 2019 : « le trail du Sancy- Mont Dore- Caisse d'épargne Auvergne Limousin »
- des courses de nuit : « La montagne percée » et « Le relais du diable »
- des trails hivernaux : "Les trails de Vulcain », « le trail hivernal Oxitis- Sancy-Mont-Dore » et « l'Ecir hivernal ».



Ultra trail UTPMA

Une épreuve à cheval est partenaire de longue date : le raid équestre des volcans. Ce n'est pas le seul événementiel équestre car les foulées du Cézallier sont également ouvertes aux cavaliers.

Des épreuves cyclo et VTT sont aussi engagées dans la démarche : « Sommets et lacs VTT en Chaîne des Puys », « la Transvolcanique », randonnée VTT à travers le Parc.

« A la Conquête de Superbesse » a rejoint la démarche. La reconnaissance de cet itinéraire trail a fait l'objet d'un Run chatche du Parc ® animé par Damien Poulet, accompagnateur en montagne et Guillaume Trapenat, garde nature de la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy. Les coureurs ont pu, à l'occasion d'arrêts commentés, découvrir plus en profondeur la richesse et les enjeux environnementaux des crêtes du Sancy.

➤ **OBJECTIF CHARTE**
3.2.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

➤ **LOCALISATION**
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ **PARTENAIRES**
Syndicat Mixte du Puy Mary, organisateurs d'événements sportifs

➤ **FINANCEUR**
Syndicat mixte du Parc

➤ **CONTACT**
Eve Alcaïde | 04 71 22 22 10
ealcaide@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ MISE EN AVANT DE PRODUITS, SAVOIR FAIRE LOCAUX, SPÉCIFICITÉS PATRIMONIALES ET D'OFFRES DE RANDONNÉES DANS LA BOUTIQUE DU PARC

La maison du Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'une boutique. Son objectif est de faire connaître les artisans, producteurs et spécificités patrimoniales du territoire. Elle permet également aux visiteurs de ramener des souvenirs de leur séjour dans le Parc des Volcans d'Auvergne.

Une année contrastée

La boutique a été ouverte aux visiteurs du 6 avril au 4 novembre 2019. Des commandes ont également été enregistrés via le site Internet du Parc et d'autres boutiques du territoire, souhaitant revendre certains ouvrages ou produits exclusifs du Syndicat mixte du Parc, tels que la volcanologie de la Chaîne des Puys ou des objets estampillés Parc des Volcans d'Auvergne.

En 2019, la boutique du Parc a connu :

- une baisse du chiffre d'affaire par rapport à 2018 de 10 000 euros (soit de 20%)

Il convient toutefois de noter les éléments suivants relativisant la perte mentionnée :

- . 2018 a été l'année de lancement de la nouvelle édition de la Volcanologie de la Chaîne des Puys. Beaucoup de boutiques locales ont donc augmenté leurs commandes en 2018 et n'ont pas souhaité les renouveler en 2019.
- . jusqu'en 2018, l'office de tourisme de Murat vendait des produits pour le compte de la boutique Parc. Avec la mise en place d'un nouveau logiciel de caisse début 2019, ce fonctionnement n'a pu être pérennisé. L'office de tourisme a donc modifié sa façon de fonctionner en passant directement par les producteurs, sans l'intermédiaire du Syndicat mixte du Parc ; cela a eu une répercussion sur les ventes de ce dernier.

- mais aussi, des évolutions très appréciées :

- . mise en place d'une terrasse devant la boutique qui a incité les personnes à consommer des produits alimentaires tels que boissons, glaces, biscuits
- . mise en place d'une machine à café
- . vente de boissons aromatisées en petites bouteilles individuelles proposées fraîches grâce à l'acquisition d'un réfrigérateur
- . proposition de nouveaux produits estampillés Parc qui intéressent les boutiques du territoire pour la revente dans leurs propres boutiques.

➤ **OBJECTIF CHARTE**
3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

➤ **LOCALISATION**
Aydat

➤ **PARTENAIRES**
Offices de tourisme, partenaires touristiques

➤ **FINANCEUR**
Syndicat mixte du Parc

➤ **CONTACT**
Marie-Clarence Rogier | 04 73 65 64 26
mcrogier@parcdesvolcans.fr



Espace boutique de la Maison du Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤➤ ATTRIBUTION DE LA MARQUE VALEURS PARC DES PRODUITS ET DES SAVOIR-FAIRE ARTISANAUX DU TERRITOIRE

La maison du Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'une boutique. Son objectif est de faire connaître les artisans, producteurs et spécificités patrimoniales du territoire. Elle permet également aux visiteurs de ramener des souvenirs de leur séjour dans le Parc des Volcans d'Auvergne.

Marque Valeurs Parc

La boulangerie-pâtisserie de Menet, dans le Cantal, a rejoint la marque Valeurs Parc « pâtisseries traditionnelles » pour la fabrication de ses croquants.

En partenariat avec le CAUE du Cantal et l'Association MACÉO, les partenaires de la marque Valeurs Parc pierres volcaniques ont souhaité organiser une journée de sensibilisation à destination des élus et des prescripteurs (architectes et paysagistes) du territoire sur le thème « Construire et aménager en pierre volcanique : retours d'expériences dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ». Faute de participants, cette journée a dû être annulée et sera reportée ultérieurement.



Beurre marqué Valeur Parc des Volcans d'Auvergne

Projet

Pour poursuivre la réflexion engagée en 2018 visant à attribuer la marque Valeurs Parc à des produits de bière artisanale, des visites ont été effectuées en début d'année dans 9 brasseries du territoire. Ces rencontres ont permis de comprendre les pratiques des brasseurs, d'identifier les points communs et les différences entre les productions.

En parallèle, un groupe de travail s'est constitué à la Fédération des Parcs naturels régionaux pour la création du marquage bière artisanale. Il reste désormais à définir les critères à retenir pour valoriser une bière propre au territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Communication

En 2019 plusieurs nouveaux outils de promotion de la marque Valeurs Parc ont été créés :

- 3 clips recettes ont été réalisés, 1 par saison, de l'été à l'hiver et diffusés sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram (près de 191 000 vues), ainsi qu'auprès des partenaires du Syndicat mixte du Parc
- une campagne photo pour mettre en valeur les produits marqués Valeurs Parc a été réalisée d'une part en studio et d'autre part chez des producteurs ; elle a été valorisée dans une exposition installée à la Maison du Parc
- un film court de 2' a été réalisé pour promouvoir les productions et savoir-faire engagés dans la marque Valeurs Parc (plus de 193 000 vues).

Par ailleurs, le flyer « pierres volcaniques » a été mis à jour de façon à intégrer les nouveaux adhérents de ce marquage

➤ OBJECTIF CHARTE

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRES

MACEO, CAUE du Cantal, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc, cotisations des bénéficiaires

➤ CONTACT

Stéphanie Fortin | 04 73 65 64 16
sfortin@parcdesvolcans.fr





PRÉSERVATION ET VALORISATION DE FORÊTS PATRIMONIALES DU PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE

Afin de préserver et de gérer durablement les forêts du Parc, il était nécessaire de localiser et de caractériser les enjeux écologiques, historiques et culturels en présence.

En 2019, ont été poursuivis les programmes « Forêts anciennes » portés par l'Inter-Parcs Massif Central, ainsi que le travail de mise en place d'une trame de vieux bois à l'échelle du territoire, qui en découle.



Sensibilisations des acteurs

Afin d'orienter son action en faveur de la conciliation de l'exploitation forestière avec le l'objectif de favoriser la biodiversité, le Syndicat mixte du Parc a localisé, en 2017, les forêts présumées anciennes sur le territoire du Parc, à savoir des espaces boisés ayant conservé leur vocation forestière depuis au moins le début du XIXème siècle.

En 2019, le volet 2 de ce programme « Forêts anciennes » porté par l'IPAMAC a été finalisé, avec en particulier avec l'organisation d'une journée de restitution des résultats.

En parallèle, d'autres actions ont été menées :

- la poursuite de la collaboration avec l'ONF lors des rédactions d'aménagement forestier (en particulier étude des forêts d'Olloux...)
- la réalisation d'un état des lieux d'îlots de sénescence en Chaîne des Puys et l'étude en particulier des syrphes
- l'organisation d'une journée de sensibilisation des agents de la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin aux enjeux biodiversité et gestion forestière.
- l'intégration au Contrat Vert et Bleu du Parc des Volcans d'Auvergne d'un volet « Trame forestière » de nombreux échanges avec les partenaires ont permis de proposer une dizaine d'actions qui viendront abonder la politique du SMPNRVA sur les forêts patrimoniales
- une réflexion a été initiée pour contribuer au dispositif Sylvact (définition d'itinéraires forestiers).

➤ **OBJECTIF CHARTE**
2.1.2.1 Améliorer et structurer la connaissance des espèces et des milieux naturels terrestres et aquatiques

➤ **LOCALISATION**
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ **PARTENAIRES**
IPAMAC, ONF, CBNMC, CRPF, COFOR, DDT63, CEN Auvergne, SHNAO, CFBL

➤ **FINANCEUR**
Syndicat mixte du Parc, FEDER Massif Central, Région Auvergne Rhône-Alpes, FNADT, CGET, IPAMAC

➤ **CONTACT**
Luc Belenguier | 04 73 65 64 12
natura2000@parcdesvolcans.fr



Forêt étudiée

➤➤➤ CONCEPTION PARTICIPATIVE D'UN SENTIER D'INTERPRETATION GEOLOGIQUE A SAINT-VICTOR LA RIVIERE

Le volet participatif de la programmation culturelle « Vagabondages volcaniques » a permis, en 2019, une implication des habitants dans la réalisation d'une action concrète, en vue d'une meilleure appropriation de l'histoire volcanique du territoire.

C'est dans cet objectif que le sentier géologique de Saint-Victor la Rivière a été conçu. Il rejoint une vingtaine de sentiers conçus également de cette manière à l'échelle de la Communauté de communes du Massif du Sancy.

Un projet en plusieurs étapes

Sur la sollicitation de la commune de Saint-Victor-La-Rivière, la conception du sentier de découverte s'est articulée autour de plusieurs temps forts.

- Le long d'une balade entre Saint-Victor et la vallée de Jassat, un groupe d'habitants a découvert les lieux en adoptant le regard d'un géologue professionnel qui les a accompagnés. Tous leurs sens en éveil, ils ont observé les roches et les endroits où elles affleurent. L'objectif de cette sortie était d'imaginer et de reconstituer, ensemble, les différentes phases de construction de cet ancien relief, en lien avec le volcanisme du massif du Sancy.

- Leurs représentations, questionnements, échanges et partage de connaissances ont ensuite animé le groupe qui a pris la forme d'un atelier participatif et récréatif. Des textes ont ainsi été écrits et agrémentés de dessins préparés avec l'aide de la professionnelle Christelle Guillet.

Ces textes et leurs illustrations composeront en 2020 des panneaux qui seront installés le long du sentier.

Ils permettront aux visiteurs de prendre connaissance de l'histoire géologique des lieux traversés.



L'atelier participatif et récréatif

➤ OBJECTIF CHARTE

3.4.1.1 Mieux connaître les spécificités géologiques et les ressources du sous sol

➤ LOCALISATION

Commune de Saint-Victor-La-Rivière, Communauté de communes du massif du Sancy

➤ PARTENAIRES

Commune de Saint-Victor-La-Rivière, Terramater-Jean-Marcel Morel-géologue, Communauté de communes du massif du Sancy

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison | 04 73 65 64 29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr





➤➤➤ Gouvernance et gestion du **Syndicat mixte du Parc**

© Marc Saqot

Le classement du Parc des Volcans d'Auvergne est le fruit de la mobilisation des élus des 147 communes du territoire, de leurs groupements, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels et techniques (services d'Etat, socioprofessionnels). Une motivation commune : préserver et valoriser les patrimoines remarquables et fragiles du Parc.

Dans la mise en oeuvre de ce **PROJET DE TERRITOIRE**, le Syndicat mixte du Parc les accompagne de différentes manières :

- au travers de diverses animations, il sensibilise le public aux enjeux de préservation et valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire, ainsi qu'aux valeurs propres aux parcs naturels régionaux : respect, proximité, mesure, solidarité, exemplarité...
- pour aider au montage de projets dans le respect du développement durable, il conseille, accompagne, fédère des acteurs, facilite la synergie entre partenaires
- pour entraîner les collectivités dans des démarches innovantes et exemplaires, il propose des opérations pilotes et assure la gestion de sites naturels fragiles pour lesquels il est mandaté.

A noter en 2019 :

- évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte du Parc des Volcans d'Auvergne
- définition de nouvelles modalités de travail avec le Conscientifique du Parc
- mise en œuvre du partenariat avec l'agglomération porte clermontoise
- renforcement des liens entre le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc, dans la perspective de créer une équipe commune, dédiée à la gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne
- gestion des assemblées du Syndicat mixte du Parc
- organisation du personnel du Syndicat mixte du Parc
- gestion du budget des finances.



➤➤ ÉVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE DU PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE

Ayant pour vocation le développement, la préservation et la mise en valeur de ses patrimoines, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dispose d'un projet de territoire élaboré et partagé avec ses partenaires pour la période 2013»2025. A mi-parcours de sa mise en oeuvre, l'année 2019 fut l'occasion de s'interroger, d'évaluer et de redéfinir l'approche stratégique pour optimiser la poursuite du projet durant les 6 années à venir. Aussi, après un bilan d'étape, une réflexion a été menée pour définir les domaines et types d'interventions à privilégier jusqu'à 2025, notamment du Syndicat mixte du Parc.

Bilan et perspectives

Accompagnée techniquement par une prestation externe, la démarche et ses résultats ont été supervisés et adoptés par un comité de pilotage et un comité technique (Sous-Préfet d'Issoire, DREAL et Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, membres volontaires du Conseil scientifique du Parc, Bureau syndical du Parc), ainsi que le Comité syndical du Parc.

Portant sur l'évolution du territoire, ainsi que sur le rôle du Syndicat mixte du Parc et des signataires de la charte, l'évaluation à mi-parcours de celle-ci a été menée, tout d'abord, grâce à l'exploitation de documents :

- rapports d'activités, bilans sectoriels
- contrôle du SMPNRVA par la Chambre régionale des comptes
- tableau de bord de suivi de la charte...

Elle s'est appuyée également sur le recueil de perceptions d'acteurs interrogés :

- 6 rencontres territoriales avec les élus et forces vives locales
- 3 sondages (habitants, élus locaux, membres du Comité syndical du Parc), audition de 26 élus et partenaires techniques et institutionnels
- réunion avec les services du Syndicat mixte du Parc, 4 ateliers thématiques avec les partenaires institutionnels et techniques.

La prise en compte de ces données, ainsi que d'éléments de contexte (intercommunalités plus importantes et nouvelles priorités de la Région suite à la fusion de 2016-2017, baisse des contributions statutaires jusqu'en 2017, taille développement de partenariats structurants notamment entre les deux Départements...) a abouti aux constats contrastés suivants :

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
➤ des missions « cœurs » de métiers du Syndicat mixte du Parc, couvrant une large part du territoire : gestion de sites et milieux naturels à forts enjeux, animation de contrats territoriaux de lacs, préparation d'un Contrat régional Vert et Bleu associant de nombreux partenaires	> des partenariats pas assez suivis régulièrement
➤ un accompagnement positif de projets d'urbanisme et d'énergie	> nombre de projets accompagnés, sensibilisation et conseils : insuffisants par rapport aux besoins
➤ des animations culturelles et pédagogiques appréciées	> faible portée et visibilité territoriale
➤ une action en faveur de l'économie durable de qualité	> transfert d'expériences insuffisant
➤ des innovations variées	> insécurité des financements propres du Syndicat mixte du Parc pour péreniser son fonctionnement
➤ des finances saines et stabilisées	

➤ OBJECTIF CHARTE

4.1.3.1 Evaluer la mise en œuvre de la charte du Parc et observer l'évolution du territoire

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



➤ PARTENAIRES

Sous-Préfet d'Issoire, services de l'Etat, DREAL et Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, membres volontaires du Conseil scientifique du Parc, Bureau et Comité syndical du Parc, autres partenaires techniques et institutionnels

➤ FINANCEUR

DREAL Auvergne Rhône-Alpes

➤ CONTACT

Carine Dubos | 04 73 65 64 25
cdubos@parcdesvolcans.fr

Cap 2025, la nouvelle stratégie du Syndicat mixte du Parc

Fort de ces partages de points de vue sur l'évolution du territoire et les résultats obtenus, le Syndicat mixte du Parc a pu alors écrire une nouvelle stratégie et la concerter avec ses partenaires.

Tout en s'appuyant toujours sur les enjeux définis par la charte du Parc, elle consiste à adapter ses interventions et sa gouvernance sur la période 2020 à 2025 (ou 2028¹) : faire évoluer ses priorités, ses types de démarches et postures, moduler le temps à y consacrer, mais aussi renouveler sa communication et mobiliser de nouveaux financements.

L'objectif est de se rapprocher du territoire et de ses partenaires :



SENSIBILISATION ET INFORMATION

1. FAVORISER L'APPROPRIATION ET DONNER ENVIE D'AGIR

PROPOSER UN PROGRAMME D'ANIMATIONS

à l'année, pour l'ensemble des publics, intégrant les manifestations locales et les offres issues de partenaires

DÉVELOPPER L'ACCUEIL ET L'INFORMATION :

- . réaménagement de la Maison du Parc
- . signalétique
- . annuaire, références
- . outils en ligne (autodiagnostic, fiches conseils, signes d'appartenance...)
- . organisation de manifestations écoresponsables



CONSEILS ET PROMOTION

2. GUIDER ET VALORISER DES INITIATIVES LOCALES FAISANT « VALEURS PARC »

AIDER DE FAÇON CIBLÉE ET PERSONNALISÉE LE MONTAGE DE PROJETS RESPONSABLES

- . valorisation de sites
- . suppression de points noirs
- . aménagements, activités et équipements agro-écologiques
- . adaptation de pratiques au changement climatique

QUALIFIER DES PRODUITS, SERVICES ET ITINÉRAIRES

Mise en avant de produits du territoire, mise en synergie et valorisation de dynamiques locales...



EXPERTISE ET GESTION

3. ACCOMPAGNER FINEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS EAU REGARD D'ENJEUX FORTS

APPORTER UNE PLUS-VALUE FINE AUX DYNAMIQUES LOCALES, DANS LE CADRE DE MOYENS DÉDIÉS :

- . projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire avec l'Atelier Rural d'urbanisme
- . sensibilisation et accompagnement en Energie
- . conception de plans paysage
- . prise en compte de la trame noire, verte et bleue, actions en faveur des espèces
- . gestion de sites naturels majeurs, lacs et tourbières
- . mise en points de produits, de circuits courts
- . préparation d'un plan pastoral territorial...

¹ Une demande de prorogation de 3 ans du classement du Parc ayant été demandée par le Comité syndical du Parc en décembre 2019.

➤➤ DÉFINITION DE NOUVELLES MODALITÉS DE TRAVAIL AVEC LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC

Suite au changement de direction du Syndicat mixte du Parc opéré fin 2018, deux réunions ont eu lieu pour définir un nouveau mode de fonctionnement avec le Conseil scientifique du Parc, en mars et juin 2019. L'objectif était de réfléchir à de nouvelles pistes de réflexions stratégiques qui pourraient être déployées, de déterminer les projets à monter et les modalités de leur suivi.

Par ailleurs, en octobre 2019, les travaux menés pour l'évaluation à mi-parcours de la charte ont été présentés au Conseil scientifique du Parc.

Des thèmes de réflexion transversaux

Après échanges, une thématique majeure semble pouvoir se dégager et réunir le Syndicat mixte du Parc et le Conseil scientifique du Parc : les effets du réchauffement climatique sur le territoire et la transition énergétique et écologique qui doit en découler. Ce sujet touche deux approches en particulier :

- une réflexion en vue de l'accompagnement des stations de ski et des exploitations agricoles pour l'adaptation de leurs pratiques au réchauffement climatique : en 2014-2015, une étude réalisée par Frédéric SERRE (membre du Conseil scientifique du Parc) pour le compte du Syndicat mixte du Parc, a présenté les principales caractéristiques climatiques du massif des monts Dore et de la réserve, ainsi que les enjeux associés. Elle a été complétée en 2018 par une étude sur les effets du changement climatique sur le massif cantalien. Le Syndicat mixte du Parc envisage de poursuivre la réflexion en partenariat avec les stations de ski pour les accompagner dans le déploiement d'offres 4 saisons compatibles avec la fragilité patrimoniale des sites. Cette approche pourrait également concerner l'évolution nécessaire de pratiques agricoles face au changement climatique.
- l'expérimentation, dans la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy², d'une méthodologie de diagnostic et de mise au point d'un plan d'actions pour l'adaptation de pratiques face au changement climatique : cette démarche s'inscrivant dans l'opération pilote du Life Natur'Adapt et menée de façon concertée avec les acteurs locaux, est destinée à servir de référence pour d'autres sites naturels protégés et, plus largement, aux acteurs agricoles, forestiers et touristiques du Parc.

Le Conseil scientifique du Parc a également été sollicité pour contribuer à une réflexion envisagée sur les enjeux « eau et agriculture, ainsi qu'au projet de restructuration de l'accueil des visiteurs sur le site de Montlosier. L'évolution du tourisme et des attentes des visiteurs, le développement d'autres sites d'accueil, l'augmentation de la fréquentation touristique, les besoins liés au classement au Patrimoine mondial de la Chaîne des Puys faille de Limagne, motivent un projet de rénovation et de développement du site. Montlosier devra devenir un site d'accueil des visiteurs en lien avec les autres lieux de visite, un site démonstratif de pratiques adaptées, de transmission de connaissances, de valorisation des 5 régions naturelles du territoire et des sites touristiques majeurs qui s'y trouvent.

➤ OBJECTIF CHARTE
4.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

➤ LOCALISATION
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRES
Membres du Conseil scientifique du Parc

➤ FINANCEUR
Syndicat mixte du Parc, Europe

➤ CONTACT
Aurélien Bazin | 04 73 65 64 03
abazin@parcdesvolcans.fr



Un projet de rénovation de l'accueil au siège du Parc

² La Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy a été retenue avec 5 autres sites pour mener la phase d'expérimentation du projet LIFE Natur'Adapt sur les années 2019-2020.

➤➤➤ MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT DÉFINI AVEC L'AGGLOMÉRATION PORTE CLERMONTOISE

Dans le cadre de la convention dite "agglomération porte" adoptée par Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat mixte du Parc pour fixer leurs axes de travail en commun, de 2017 à 2019, les actions menées en 2019 par le celui-ci et financées par l'agglomération ont porté sur 4 opérations distinctes.

Gestion de la fréquentation et conciliation des usages en Chaîne des puys faille de Limagne

4 gardes nature et un agent technique du Syndicat mixte du Parc mènent un important travail de veille, de sensibilisation, d'orientation et de formation des acteurs fréquentant ou menant des activités professionnelles dans la Chaîne des puys faille de Limagne : bergers et groupements pastoraux, municipalités, gardes-champêtres, organisateurs de manifestations sportives, pratiquants individuels, chasseurs, propriétaires fonciers, forestiers...

Ils réalisent également des chantiers de restauration et d'entretiens de sites.

Clermont Auvergne Métropole participe au financement des postes à hauteur de 15 000 euros.



Travaux participatifs menés sur le chemin des Chèvres en 2019

Opération "Métropolitains en herbe"

Le Syndicat mixte du Parc anime en 2019 le projet "Vagabondage volcanique".

- Outre les expositions à la Maison du Parc, le Syndicat mixte du Parc a facilité l'installation de l'œuvre monumentale "Les géants égueulés" au pied du Puy de La Vache.
- Pour les Journées du Patrimoine, le Syndicat mixte du Parc a proposé une journée à la Maison du Parc (visite historique, jeu de piste, présentation du Land-art et soirée de contes).
- Enfin, il a contribué à l'aspect pédagogique d'une action menée par Effervescence auprès des écoles de Nohanent et d'Orcines, avec production d'un spectacle "50 m, la légende provisoire", et a, par ailleurs, préparé l'opération pédagogique « Un berger dans mon école » prévue en 2020.

Le financement correspondant de Clermont Auvergne Métropole s'est élevé à 10 000 euros.

Mobilité

Pour un montant de 10 000 euros, Clermont Auvergne Métropole a soutenu l'action du Syndicat mixte du Parc menée pour contribuer à l'ouverture en mars 2019 de la ligne de covoiturage dynamique "Covoit'ici", ainsi que pour l'organisation du Challenge mobilité "Au travail, j'y vais autrement".

➤ **OBJECTIF CHARTE**
4.1.2.2 Diversifier les partenariats techniques entre le Syndicat mixte du Parc et les institutionnels

➤ **LOCALISATION**
Clermont Auvergne Métropole, Chaîne des puys faille de Limagne

➤ **PARTENAIRES**
Clermont Auvergne Métropole, CPIE Clermont Dômes, acteurs de la gestion de la Chaîne des puys faille de Limagne...

➤ **FINANCEUR**
Clermont Auvergne Métropole

➤ **CONTACT**
Aurélien Bazin | 04 73 65 64 03
abazin@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ GESTION DES ASSEMBLÉES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un organisme de missions et de réalisations, dont le but est de contribuer à la mise en oeuvre du projet de développement du territoire formalisé par la charte du Parc.

Il est géré par un Comité syndical composé des représentants des Communes, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Émanant et agissant sur délégation du Comité syndical, le Bureau prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante du syndicat mixte.

Comité syndical du Parc

Présidé par François Marion et réuni les 14 février, 4 juillet, 7 novembre et 13 décembre, le Comité syndical comprend 51 membres titulaires délibérants en 2019 :

- **représentants de la Région Auvergne Rhône-Alpes** : Anna Auboïs, Frédéric Bonnichon, Eric Fautot, Louis Giscard d'Estaing, Martine Guibert
- **représentants des agglomérations et villes portes** : Laurent Brunmurol, Nathalie Delcouderc-Juillard
- **représentants du Département du Cantal** : Marie Hélène Chastre, Annie Delrieu-Toulou, Philippe Fabre, Charles Rodde
- **représentants des Communes du Cantal** : Christian Chabrier, Daniel Chevaleyre, Fabien Husser, André Lafon, Philippe Maurs, Dominique Mérigot, Alexis Monier, Sophie Ougier, René Péliissier, Bernard Rispal, Françoise Vauché, Jean Paul Verger
- **représentants du Département du Puy-de-Dôme** : Gérald Courtadon, Lionel Gay, Anne Marie Picard, Serge Pichot
- **représentants des Communes du Puy-de-Dôme** : Jean-Pierre Andraud, Marie-Andrée Berkes, Aymeric Bonnier, Jean-Marc Boyer, Gérard Brugière, Alain Fargeix, Myrtille Ferré, Roger Gardes, Catherine Gatignol, Sébastien Gouttebel, François Marion, Daniel Roux.
- **représentants des groupements de communes** : Annie Andrieux, François Descœur, François Gouezec, Christian Grégoir, Catherine Hoarau, Roger Lepetit, Jocelyne Mansana Roche, Anne Marie Martinière, Alain Mercier, Martine Moncourrier, Jean-Pierre Soulier, Nicole Vigues

Bureau syndical du Parc

De la même façon, présidé par François Marion et réuni les 14 février, 2 mai, 4 juillet, 7 novembre et 13 décembre, le Bureau syndical comprend 10 autres membres délibérants, en 2019 :

- Philippe Fabre, 1^{er} Vice Président
- Roger Gardes, 2^e Vice Président
- Louis Giscard d'Estaing, 3^e Vice Président
- autres membres : Frédéric Bonnichon, Daniel Chevaleyre, Gérald Courtadon, Lionel Gay, Louis Giscard d'Estaing, Jocelyne Mansana Roche, Nicole Vigues.



← François Marion, président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



➤ PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS STATUTAIRES

Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements, Clermont Auvergne Métropole, Communes et groupements de Communes du Cantal et du Puy-de-Dôme adhérents au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ AUTRES FINANCEURS

Etat, Europe, Agences de l'eau Adour Garone et Loire Bretagne, collectivités...

➤ CONTACT

Gilles Garraud | 04 73 65 64 14
ggarraud@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ GESTION DU BUDGET ET DES FINANCES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le budget général du SMPNRVA comprend un budget principal et 5 budgets annexes.

- En fonctionnement, le budget principal a été réalisé à hauteur de 3 110 073 euros en recettes et 2 950 958 euros en dépenses, ce qui donne un résultat de l'exercice de 159 115 euros
- En investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 227 164 euros (82 % des prévisions).

Recettes³

Les contributions statutaires ont été maintenues au niveau de celles de 2018, soit un total de 1 617 986 euros.

La répartition des recettes totales (d'un montant de 3 099 105 euros) a été la suivante :

- Région : 39,78 % (1 232 886 euros en fonctionnement)
- remboursement frais par budgets annexes : 18,58 % (575 691 euros en fonctionnement).
- Europe : 9,56 % (296 405 euros en fonctionnement)
- Départements : 9,47 % (293 560 euros en fonctionnement)
- État : 7,80 % (238 823 euros en fonctionnement et 3 029 euros en investissement)
- Communes et EPCI : 6,02 % (186 570 euros en fonctionnement)
- divers (Agences de l'eau...) : 4,63 % (143 389 euros en fonctionnement)
- ressources propres : 4,15 % (128 749 euros en fonctionnement).

Dépenses³

Les dépenses ont été réalisées à hauteur de 2 885 988 euros en fonctionnement et de 156 968 euros en investissement.

Elles sont réparties principalement ainsi :

- frais de personnel : 69,05 % (2 101 025 euros) ; la masse salariale a été financée à hauteur de 60 % par les contributions statutaires et 40 % par des crédits spécifiques (État, région, départements, agences de l'eau, Feader...)
- frais de fonctionnement de la structure : 16,50 % (502 084 euros)
- sites classés et réservoirs de biodiversité : 4,98 % (151 670 euros)
- eaux et milieux aquatiques : 4,73 % (144 038 euros)
- tourisme et loisirs de découverte pleine nature : 1,56 % (47 480 euros)
- revitalisation territoriale : 1,08 % (32 758 euros)
- outils transversaux : 1,06 % (32 146 euros)
- management durable du Syndicat mixte du Parc : 0,55 % (16 869 euros)
- aménagement et paysage : 0,37 % (11 182 euros)
- forêts et bois : 0,08 % (2 293 euros)
- prairies permanentes : 0,05 % (1 411 euros).

Répartition du financement de la masse salariale en 2019



➤ OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS STATUTAIRES

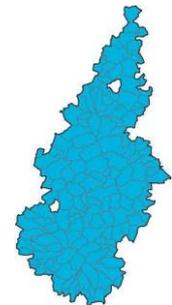
Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements, Clermont Auvergne Métropole, Communes et groupements de Communes du Cantal et du Puy-de-Dôme adhérents au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ AUTRES FINANCEURS

Etat, Europe, Agences de l'eau Adour Garone et Loire Bretagne, collectivités...

➤ CONTACT

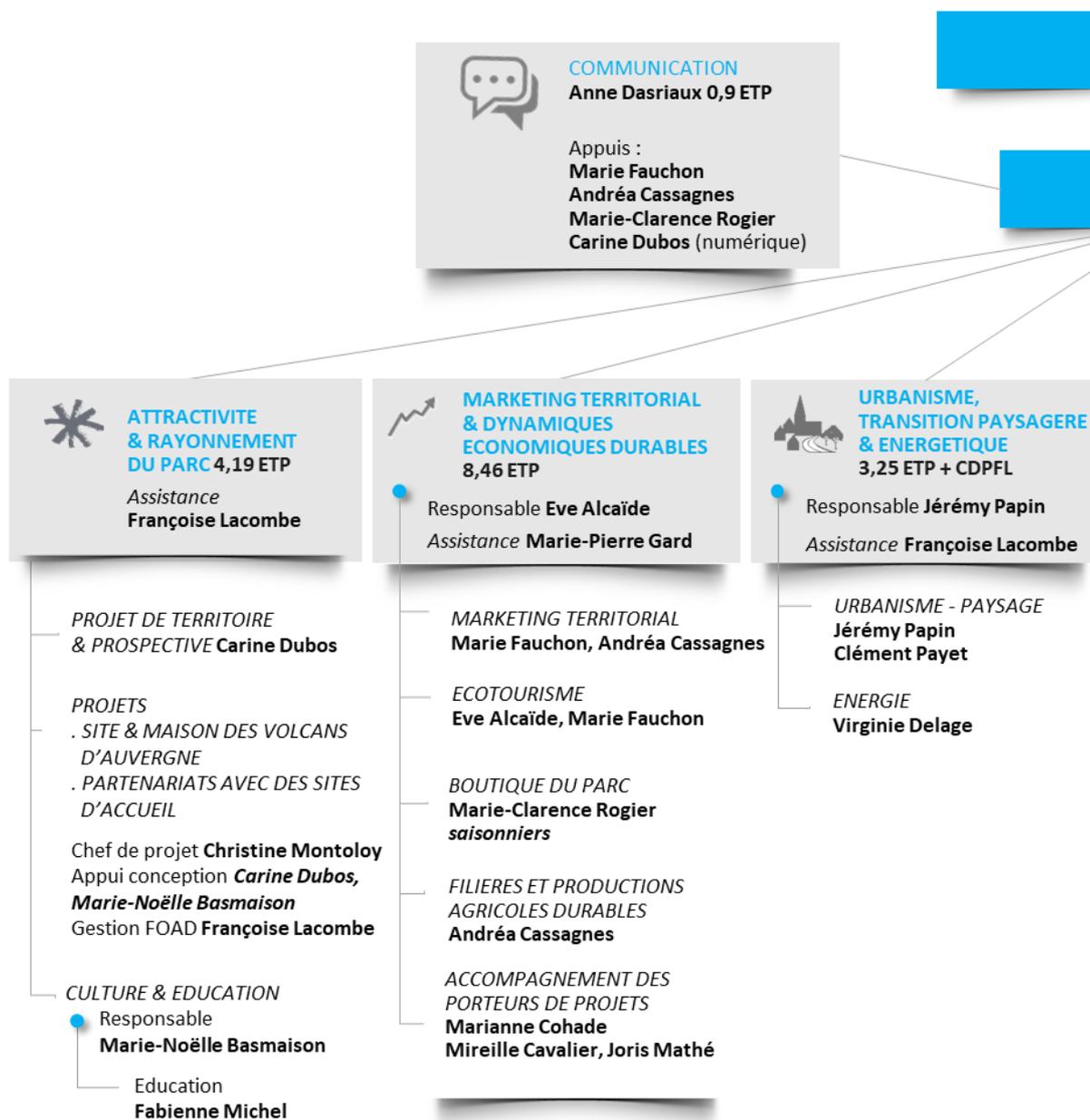
Gilles Garraud | 04 73 65 64 14
ggarraud@parcdesvolcans.fr

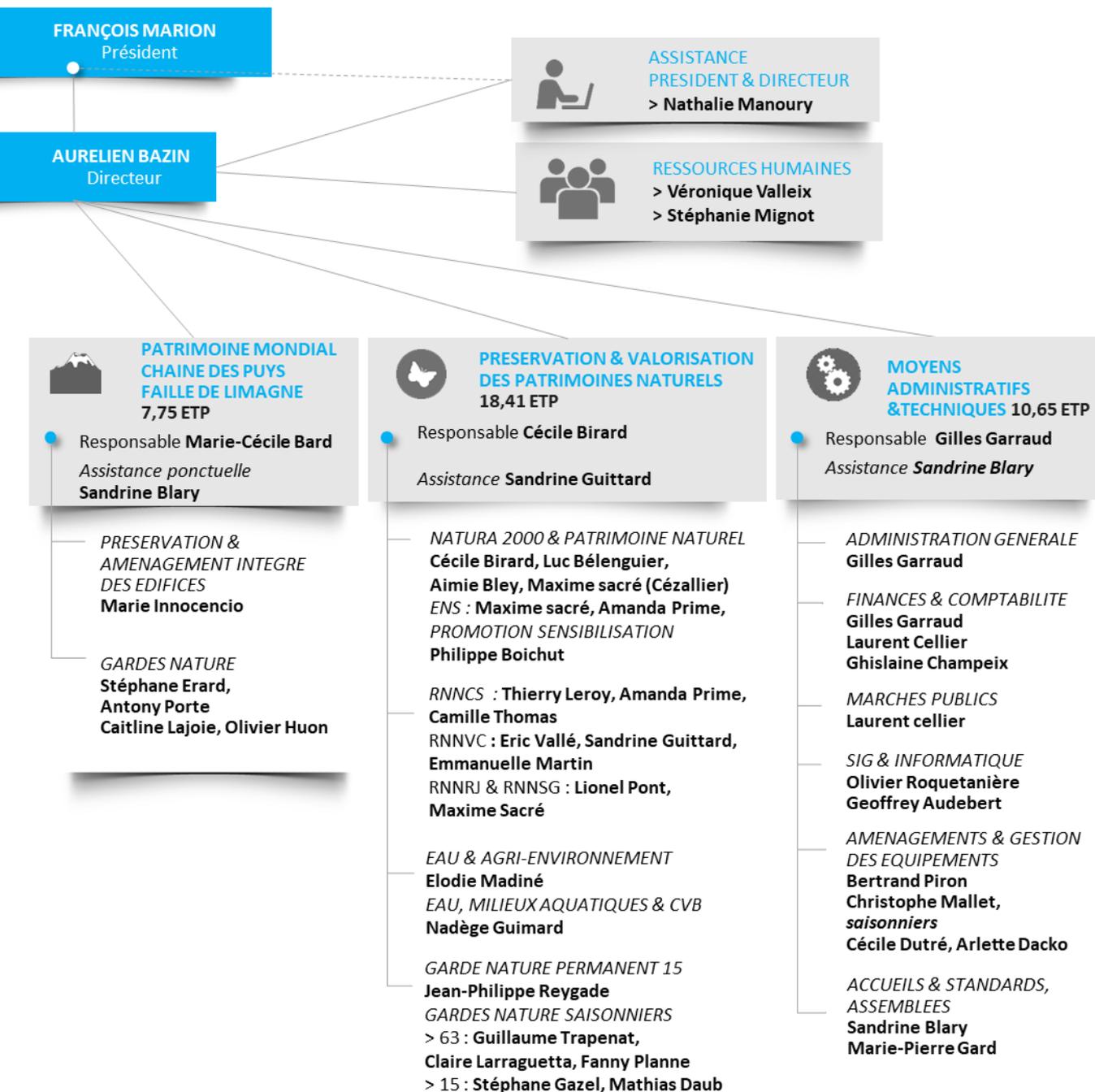


³ Données issues du Compte administratif 2019, hors opérations d'ordre et résultats reportés

➤➤ ORGANISATION ET MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Pour s'adapter aux besoins de développement de la nouvelle stratégie Cap 2025 du Syndicat mixte du Parc, l'organisation de son équipe technique et administrative a été ajustée comme suit, fin 2019 :

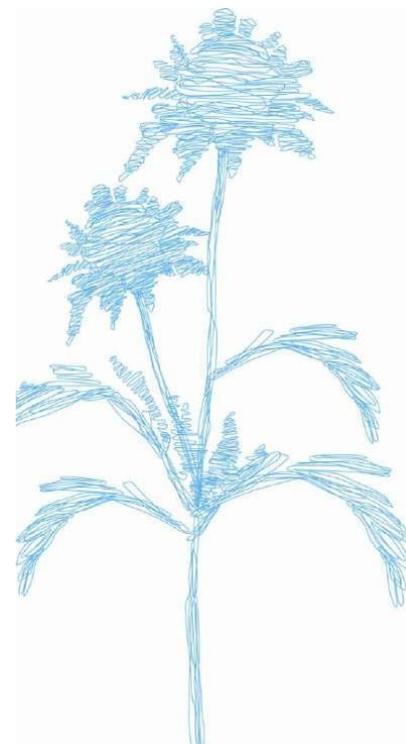






Abréviations et Sigles

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Adhume	Agence locale de maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEM	Accompagnateur En Montagne
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
ARS	Agence Régionale de Santé
ARU	Atelier Rural d'Urbanisme
ASL	Association Syndicale Libre
ASP	Agence de Services et de Paiement
AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
C(D)A	Chambre (Départementale) d'Agriculture
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CBNMC	Conservatoire botanique national du Massif Central
CC ou CCté	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD 15	Conseil Départemental du Cantal
CD 63	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
CEN(A)	Conservatoire d'espaces naturels (Auvergne)
CERAA	Centre d'Etude et de Recherche en Archéologie Aérienne
CETDep	Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNRS	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
COFIL	Comité de pilotage
CPiE	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CRARA	Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes
CRDDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CRDTA	Comité Régional du Tourisme d'Auvergne
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP	Conseil Scientifique du Parc
CSRPN	Centre National de la Recherche Scientifique
DRAC	Direction régionale des Affaires Culturelles
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOCOb	Document d'objectif destiné à la gestion d'un site Natura 2000
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
ENS	Espace Naturel Sensible
ETP	Equivalent temps plein
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF SMAF	Etablissement Public Foncier
EPIDOR	Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FOAD	Formation A Distance



FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Groupement d'Action Locale
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GMA	Groupe Mammalogique d'Auvergne
ha	hectares
IADT	Institut d'Auvergne de Développement du Territoire
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IPAMAC	Inter Parcs Massif central
Leader	Programme de Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LEPA	Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEC	Mesure AgroEnvironnementale Climatique
MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territoriale
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OT(SI)	Office de Tourisme (Syndicat d'Initiative)
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	Parc(s) Naturel(s) Régional(ux)
PNRVA	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
PMAEC	Projet AgroEnvironnemental Climatique
RNF	Réserves Naturelles de France
RNN	Réserve naturelle nationale
RNNCS	Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SAEM	Société Anonyme d'Economie Mixte
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SHNAO	Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny
SIGAL	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'ALagnon et de ses affluents
SIVOM	Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples
SIVU	Syndicat Intercommunal à VOcation Unique
SMGF	Syndicat Mixte de Gestion Forestière
SMPM	Syndicat Mixte du Puy Mary Grand Site
SMPNRVA	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VAE	Vélo à Assistance Electrique
VTT	Vélo Tout Terrain

